Nations Unies

S/PV.6732



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6732e séance

Jeudi 8 mars 2012, à 10 heures

New York

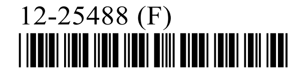
Président :	Sir Mark Lyall Grant/M. Parham	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/128)

12-25488 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/128)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, d'Haïti, du Japon, du Pérou, du Sénégal et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Mariano Fernández, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/128, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M. Fernández.

M. Fernández (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier ainsi que les membres du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance, dont l'objet est de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/128).

Je me félicite de cette occasion qui m'est offerte aujourd'hui de fournir au Conseil une analyse concernant l'évolution récente de la situation politique et sur le plan de la sécurité en Haïti, ainsi que les activités menées par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au cours des six derniers mois pour appuyer la consolidation de la paix, la stabilité politique, le renforcement de l'état de droit et les travaux de relèvement après le séisme de janvier 2010. Je saisis cette occasion pour saluer la présence de l'Ambassadeur haïtien.

Je voudrais commencer mon intervention en citant un extrait du discours prononcé par le Président Michel Martelly le 9 janvier, à l'occasion de l'ouverture des travaux du Parlement haïtien. Dans un discours émouvant, le Président a déclaré ce qui suit :

> « Huit millions d'Haïtiens vivent encore sans électricité, sur une population estimée à 10 millions d'habitants. Cinq millions ne savent ni lire ni écrire et sont dans le noir, le jour comme la nuit. Huit Haïtiens sur 10 vivent avec moins de 2 dollars américains par jour, 2 % d'Haïtiens contrôlent 69 % des richesses du pays. Sur une population active estimée à 4,2 millions d'habitants, moins de 200 000 disposent d'un emploi formel et régulier. Quatre-vingt-quatre pour cent des diplômés universitaires haïtiens vivent à l'étranger. »

Aujourd'hui, je tiens à souligner la pertinence de ces propos, qui reflètent de façon dramatique et confirment sans détour une situation que les membres du Conseil ont pu constater par eux-mêmes au cours de leur récente visite en Haïti il y a quelques semaines.

Après près de huit années de présence de la MINUSTAH en Haïti, les résultats des efforts de pacification et de stabilisation sont tangibles. Toutefois, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a entraîné un important recul en raison des immenses pertes matérielles et humaines qu'il a causées et dont les membres du Conseil ont pu voir les séquelles au cours de leur dernière visite. Aussi, pour pouvoir continuer d'aller de l'avant dans le renforcement de l'état de droit, de la sécurité publique et du secteur socioéconomique, la communauté internationale tout entière a-t-elle dû consentir un nouvel effort de taille pour appuyer la reconstruction d'Haïti, le relèvement de ses institutions et la restructuration de ses organes de police et de sécurité et mettre en place un vaste plan de coopération et d'aide pour enclencher le développement socioéconomique.

Notre objectif principal est de faire en sorte que les progrès actuels et futurs consolident les efforts en faveur de la paix et de la stabilité, afin qu'Haïti sorte définitivement de la situation décrite par le Président

Martelly et que le décollage politique et socioéconomique du pays soit possible.

Le rapport du Secrétaire général mentionne la récente démission du Premier Ministre Garry Conille, quatre mois après son entrée en fonctions. Cette démission est un signe inquiétant et révélateur quant à la gouvernabilité d'Haïti. La crédibilité et la solidité des institutions démocratiques reposent sur leur capacité de faire face aux crises politiques et d'éviter des situations cycliques négatives, dont la plupart sont artificielles et compromettent les progrès d'Haïti vers la démocratie.

Tout comme le Conseil l'a indiqué lors de sa visite, au cours de notre mission nous avons souligné qu'il importe d'éviter de telles crises gouvernementales et d'aplanir les différends entre l'exécutif et le législatif. Il faut constamment s'employer à éviter ces conflits improductifs pour améliorer la qualité de la politique haïtienne, dont le principal problème est que la classe politique éprouve de graves difficultés pour conclure des accords collectifs propices à des mesures consensuelles tendant à renforcer les institutions et l'action des pouvoirs publics. C'est pourquoi nous avons souligné la nécessité d'un pacte de gouvernance démocratique qui faciliterait le consensus et réglerait les principaux problèmes d'Haïti. Nous avons œuvré avec l'ensemble de la société : membres du Parlement, partis politiques, syndicats, entrepreneurs, les églises et représentants d'organisations de la société civile.

Aujourd'hui, le Président a proposé un candidat pour le poste de premier ministre – l'actuel Ministre des affaires étrangères, Laurent Lamothe, que le Parlement doit approuver. La MINUSTAH s'emploie activement à faire en sorte qu'Haïti dispose rapidement d'un nouveau gouvernement. Les périodes où Haïti n'avait ni premier ministre ni cabinet étaient marquées par une recrudescence de l'insécurité et un déclin de la gouvernance, avec des conséquences néfastes évidentes pour le développement. Voilà pourquoi nous nous employons, en collaboration avec le Parlement et le Gouvernement, à ce qu'un premier ministre soit nommé sans tarder.

En ce qui concerne l'état de droit et la sécurité, sans institutions de droit bien établies et sans accord sur la gouvernance, il sera difficile, voire impossible, d'établir des bases solides dans le domaine de la paix et de la sécurité pour tous les Haïtiens. Malgré la lenteur avec laquelle cela s'est fait, Haïti dispose enfin, après cinq ans de tractations, d'une Cour suprême dont tous les postes sont pourvus. La Cour est restée sans président et sans membres pendant cinq ans. Aucun système judiciaire démocratique ne peut fonctionner sans un appareil judiciaire indépendant et autonome. Ces avancées sont très importantes au regard de tous les événements survenus à Haïti.

La visite des membres du Conseil à Haïti leur a naturellement permis de se faire une idée, troublante à bien des égards pour beaucoup d'entre eux. Pour nous, toutefois, c'est beaucoup plus comme si nous regardions un film qui nous permet de distinguer quelques progrès. Je souligne la mise en place de la Cour suprême car elle est extrêmement importante pour faire progresser l'état de droit. Nous avons œuvré activement au renforcement des capacités dans le domaine de l'état de droit et de la justice, non seulement sur le plan théorique mais concrètement. La MINUSTAH a ainsi construit 50 tribunaux qui permettent aux juges de rendre la justice, et elle en construira 30 autres pour permettre aux tribunaux de paix en Haïti de s'acquitter pleinement de leurs tâches.

Un autre élément fondamental de l'état de droit – autre que le judiciaire, sur lequel nous continuons de travailler – est l'instrument principal de l'état de droit, à savoir la force de police. À cet égard, nous nous y attelons depuis un bon bout de temps maintenant, je peux assurer le Conseil qu'au cours des six derniers mois, la police de la MINUSTAH, conjointement avec la Police nationale d'Haïti, a effectué 21 000 patrouilles et est intervenue plus de 31 000 fois dans les camps de refugiés ou de déplacés à Port-au-Prince et dans les provinces. De même, la composante de police de la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti ont mené des opérations aux fins de disperser des bandes criminelles qui représentent un des plus graves défis à la stabilité en Haïti.

Bien que la réponse de la police aux défis en matière de sécurité se soit améliorée, beaucoup reste à faire. On s'attèle actuellement à surmonter les obstacles à une meilleure intervention de la police et à renforcer la Police nationale d'Haïti. L'effectif actuel de la force de Police nationale s'établit à 10 000 personnes, soit environ trois fois plus qu'en 2004. Mais pour un pays de 10 millions d'habitants, cela reste encore insuffisant. Avec la communauté internationale, la MINUSTAH a mis au point un plan d'appui pour veiller à ce que d'ici à 2016 – dernière année du mandat du Président Martelly –, nous aurons fourni une formation professionnelle à 5 000 ou 6 000 fonctionnaires de police pour doter Haïti d'une

importante force de police, permettant ainsi à la MINUSTAH de réduire ses effectifs d'ici à la fin de cette période. Dans le cadre de ce plan quinquennal pour la période 2012-2016, nous avons organisé un séminaire spécial sur la police avec la communauté internationale en vue d'affiner, d'améliorer et d'évaluer convenablement l'action menée afin que le résultat soit hautement positif.

Par ailleurs, comme indiqué dans la toute dernière et importante résolution du Conseil de sécurité sur Haïti, la résolution 2012 (2011), la réduction des composantes militaire et de police de la MINUSTAH doit être achevée d'ici à juin, conformément aux rapports du Secrétaire général et aux résolutions du Conseil. Cela n'a pas affecté la sécurité; nous avons opéré un bon redéploiement des effectifs. Nous avons maintenu le niveau des effectifs de la Police des Nations Unies. Nous avons réduit le nombre de militaires et d'unités de police constituées, mais les effectifs de la Police des Nations Unies restent inchangés. Nous sommes confiants que cela continuera d'être le cas, ce qui est déterminant pour la coopération avec la Police nationale d'Haïti.

La violence politique a pratiquement disparu. Les délits de droit commun – les meurtres principalement – sont relativement bas comparés aux autres pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Mais de graves défis demeurent : la sécurité des secteurs les plus vulnérables, la violence familiale et la violence à l'égard des femmes. Pour plus d'efficacité dans la lutte contre ces crimes, nous avons multiplié les patrouilles, formé des policiers, installé un éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire et effectué des patrouilles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans les principaux camps de personnes déplacées. Aujourd'hui, 8 mars, Journée internationale de la femme, je tiens une fois encore à affirmer que la MINUSTAH est déterminée à lutter contre les violences sexuelles et sexistes et à contribuer à la promotion des femmes haïtiennes dans la vie de tous les jours et dans leurs rôles professionnels et civiques.

Un autre problème touchant à l'état de droit et à la sécurité est l'apparition de groupes armés illégaux faisant suite à l'engagement du Président Martelly, lors de sa campagne, de rétablir l'armée haïtienne dissoute en 1995. La MINUSTAH et la communauté internationale ont clairement laissé entendre au Gouvernement, sans préjudice à la souveraineté des institutions haïtiennes, qu'elles n'apporteraient pas leur soutien à de telles forces. Nous pensons que les forces armées illégales sont inacceptables, et nous l'avons réaffirmé. Le Gouvernement a répondu à nos requêtes par un communiqué publié le 3 mars, contenant un plan en cinq points pour régulariser la situation. Les mesures proposées comprennent l'interdiction de porter l'uniforme et des armes militaires, le réexamen des pensions versées aux militaires à la retraite, l'assurance que ce processus sera mené sans heurt et la libération des régiments occupés par les militaires.

Hier, le Gouvernement haïtien a tenu une importante réunion avec la MINUSTAH pour solliciter sa coopération en vue régler définitivement cette question. Nous avons demandé au Gouvernement de déclarer officiellement que ces groupes étaient illégaux et de poursuivre l'identification du personnel militaire à la retraite ayant droit à une pension pour les distinguer des jeunes recrues qui participent à ces activités à cause du chômage. Nous sommes prêts à aider pour apaiser les tensions inutiles que suscitent ces activités.

Le Gouvernement a fait part de son intention de faire d'Haïti un pays ouvert au commerce, et nous avons répondu à cet égard qu'il faut joindre les actes à la parole. Le Gouvernement doit encore régler les questions de la réforme constitutionnelle, du cadastre et du registre d'état civil, d'un tribunal constitutionnel et d'une loi sur les partis politiques. Le Gouvernement a déjà achevé certaines de ces tâches, par exemple, comme je l'ai mentionné, les tâches relatives à la Cour suprême, et a annoncé la création prochaine, ce mois-ci, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire qui sera responsable de la discipline dans le système judiciaire. Tout ceci représente une avancée significative.

Nous avons dit qu'Haïti devait tenir des élections sans tarder. Les élections prévues pour le mois de novembre n'ont pas eu lieu. Nous avons dit au Président qu'il a une occasion historique d'organiser des élections transparentes et irréprochables, avec l'assistance de la communauté internationale. Nous avons signalé également que des élections réussies permettraient de renforcer le consensus sociopolitique; à l'inverse, des élections retardées, contestées ou reportées auront sans aucun doute pour effet de saper les efforts déployés pour promouvoir l'image d'un pays stable, dynamique et tourné vers l'avenir.

La semaine dernière, le Président a invité l'ensemble du corps diplomatique accrédité en Haïti à une réunion en vue de lancer le processus électoral. Nous y voyons un signe positif. Et cette semaine, la

MINUSTAH, qui fait office de point focal de la communauté internationale, rencontrera les experts techniques haïtiens pour procéder aux préparatifs du processus électoral.

Je disais il y a quelques minutes que, pour la MINUSTAH, l'existence d'un gouvernement en Haïti est cruciale. Par le passé, lorsqu'il y avait un Président mais qu'il n'y avait ni Cabinet ni Premier Ministre, la violence augmentait et la croissance économique diminuait. Les pronostics de croissance pour Haïti en 2011, établis par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), étaient de 10 %. Mais après cinq mois sans gouvernement dans le pays, la croissance n'a finalement été que de 4,5 %. Le pronostic de la CEPALC pour l'année 2012 est de 8 %, ce qui, au milieu de la crise économique, est un pronostic très élevé, très intéressant. Si on continue à avoir un Président sans Gouvernement, nous n'avons aucun doute que la croissance d'Haïti sera réduite, ce qui aura de graves conséquences pour la population. C'est pourquoi nous œuvrons à ce que le Président haïtien ait bientôt un Premier Ministre et à ce que l'État fonctionne normalement, ce qui aidera à réduire la violence et à améliorer les résultats économiques, comme cela s'est avéré dans plusieurs situations que nous avons examinées.

S'agissant des droits de l'homme, du système pénitentiaire et des questions humanitaires, un immense travail a été réalisé, et le Conseil, qui a eu la possibilité de visiter des prisons et des camps, a vu directement ce qui se passe. Et nous déployons des efforts considérables pour réaliser de véritables progrès en la matière. Ces derniers mois, notre équipe de juristes a réussi à faire libérer 230 personnes incarcérées sans jugement depuis de nombreuses années. La même chose se passe concrètement pour ce qui est des prisons. Nous travaillons à l'amélioration des conditions d'incarcération et nous collaborons également à la construction de quelques prisons.

En septembre dernier, nous avons signalé qu'il y avait encore 634 000 personnes déplacées depuis le séisme, mais que ce chiffre représentait un tiers du chiffre initial, qui était de 1,8 million. Nous pouvons indiquer aujourd'hui que, fin janvier, le nombre de personnes déplacées était de 515 000, soit une réduction de 120 000 personnes depuis le mois de septembre. Ce sont là, selon nous, des chiffres positifs, car cette réduction a permis d'identifier de nouvelles populations et de nouvelles ressources, et dans tous les cas, d'abandonner certains endroits de plus en plus difficiles à habiter car l'aide internationale a diminué en matière d'alimentation, d'assainissement et de fournitures nécessaires à la vie dans les camps.

Je tiens à signaler que le travail de la MINUSTAH, qui comporte des éléments extrêmement positifs, souffre d'une mauvaise image due à l'attribution morale que la société haïtienne associe aux effets du choléra – qui a fait plus de 7 000 morts – et aux sévices sexuels commis par des militaires ou des policiers de notre force. Je crois sincèrement qu'on ne peut pas invoquer l'impunité pour des délits commis contre des mineurs, tels les viols. Je suis favorable à des procès équitables où les droits des accusés sont protégés. Mais ces procès doivent être menés dans la transparence et prononcer des sentences correspondant à la gravité des délits. Et les personnes reconnues coupables ne doivent plus jamais être autorisées à travailler pour l'ONU, car ce sont les valeurs morales intrinsèques aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui leur valent un respect mondial. C'est un honneur et un privilège que d'y participer, tant pour les individus que pour les pays qui fournissent du personnel à la noble tâche de la défense de la paix partout dans le monde où cela s'avère nécessaire.

Je crois enfin qu'une tâche difficile nous attend en Haïti. Depuis les huit mois que j'occupe mon poste, j'ai eu toutefois l'impression que ce processus sera long et connaîtra des revers mais au bout du compte, les conditions de vie, l'activité politique, le développement économique et l'attention accordée aux questions sociales parviendront à un certain degré de stabilité. Certaines choses en Haïti s'expliquent par l'histoire du pays, dont la tentation de l'autoritarisme et le principe du « tout au vainqueur ». Mais il existe également un processus idoine par le biais duquel un Président apprend à coopérer avec un Parlement, un Parlement apprend à travailler avec un Gouvernement et, entre les deux et avec la collaboration de la communauté internationale, les institutions de l'état de droit se mettent en place, imposant lentement un ordre juridique bien plus acceptable aujourd'hui qu'il ne l'était il y a trois, quatre ou cinq ans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fernández de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández, de son exposé.

Comme les membres du Conseil l'ont constaté lors de notre dernière visite, et comme le rapport (S/2012/128) du Secrétaire général l'indique clairement, Haïti se trouve à la croisée des chemins. Deux ans après le tremblement de terre, Haïti a fait des progrès. Les Haïtiens ont renforcé leur démocratie, maintenu la sécurité et commencé à reconstruire un pays ébranlé. Mais de graves problèmes persistent, notamment l'absence de consensus politique et de détermination. Les réalisations enregistrées à ce jour restent, dans le meilleur des cas, précaires. Les États-Unis sont solidaires du peuple haïtien qui s'efforce de relever les défis auxquels il est confronté. Nous continuerons d'aider énergiquement Haïti à édifier un avenir meilleur.

Au cours des deux dernières années, nous avons assisté à un processus électoral et à une passation des pouvoirs pacifiques; et des postes clefs des pouvoirs exécutif et judiciaire ont été pourvus. Mais aujourd'hui, l'impasse politique menace ces gains durement acquis. Les politiciens d'Haïti doivent tempérer leurs intérêts partisans, oublier la politique du « tout au vainqueur » et travailler ensemble dans un esprit de compromis. Nous exhortons les autorités haïtiennes à confirmer un nouveau Premier Ministre le plus rapidement possible, sinon, les gains réalisés dans les domaines de la sécurité et de la reconstruction pourraient s'en trouver amoindris.

Haïti ne peut pas se permettre une telle impasse. Il est indispensable d'avoir un leadership haïtien efficace. Les programmes économique et de sécurité financés par l'ONU et par d'autres partenaires extérieurs ne s'autogèrent pas seuls. Ils requièrent l'orientation politique d'un Gouvernement haïtien pleinement opérationnel. À cette fin, le Gouvernement doit procéder au plus tôt à l'élection des pouvoirs municipaux et du tiers du Sénat.

Alors que la situation a été de manière générale stable sur le plan de la sécurité, des menaces importantes subsistent. Les États-Unis croient que la détermination des effectifs futurs des forces de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) doit correspondre aux conditions de sécurité sur le terrain, y compris la capacité de la Police nationale d'Haïti (PNH) à assumer des responsabilités plus importantes.

Cela dit, la MINUSTAH ne saurait être une solution permanente aux besoins haïtiens en matière de sécurité. Le prochain projet de budget que le Gouvernement haïtien présentera au Parlement offre l'occasion cruciale d'engager les ressources et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour renforcer la Police nationale haïtienne afin qu'elle dispose en nombre suffisant du personnel ayant les qualités nécessaires pour assumer la pleine responsabilité de la sécurité en Haïti. C'est ce que veulent les Haïtiens, d'après ce qu'ils nous ont dit. Nous exhortons le Parlement ainsi que l'exécutif à investir suffisamment de ressources budgétaires durables dans la PNH, pour renforcer notamment les systèmes administratif et logistique qui lui permettront de fonctionner de manière autonome.

La communauté internationale est bien évidemment là pour apporter son aide. Les États-Unis demandent instamment à l'ONU et au Gouvernement haïtien de poursuivre leurs efforts pour consolider la PNH. Nous espérons que la MINUSTAH et la PNH travailleront de concert pour mettre en œuvre un plan de développement qui renforce les capacités de la PNH à répondre aux besoins d'Haïti en matière d'application de la loi, et qui permettra le transfert progressif des responsabilités des forces des Nations Unies à la PNH.

La formation et l'entraînement des policiers assurés par l'ONU peuvent produire des résultats significatifs, et l'assistance technique fournie par l'ONU pourrait réellement aider la PNH à planifier son avenir. Le Gouvernement haïtien a annoncé un objectif ambitieux de formation de 2 000 nouveaux membres de la PNH cette année. Une étroite collaboration entre la Police nationale d'Haïti et la MINUSTAH est nécessaire pour atteindre cet objectif.

Outre la PNH, nous encourageons le Gouvernement haïtien et l'ONU à collaborer au renforcement d'autres institutions chargées de faire appliquer le droit, comme les tribunaux et les prisons. Nous demandons instamment à l'ONU d'œuvrer en collaboration avec la commission présidentielle haïtienne sur l'état de droit afin de soumettre au Parlement le Code pénal et le Code de procédure pénale mis à jour. Ces codes actualisés permettront de traiter la question de la détention préventive prolongée et de réduire la corruption au sein du système judiciaire. Comme nous l'avons vu par nous-mêmes, la surpopulation carcérale demeure un sérieux problème – auquel la collaboration entre la MINUSTAH et le Gouvernement haïtien pourrait réellement contribuer à remédier. Haïti et ses partenaires internationaux ont construit une nouvelle prison à la Croix-des-Bouquets, mais la prison est inutilisée parce que le Gouvernement

haïtien a refusé de prendre certaines décisions clefs qui auraient permis à la prison d'ouvrir.

S'agissant du développement économique, nous nous félicitons de la volonté du Gouvernement de couper le lien de dépendance d'Haïti vis-à-vis de l'aide internationale et de s'appuyer sur les investissements visant à créer des emplois et à générer une croissance économique durable. Mais pour l'instant, les frictions politiques et la faiblesse des institutions chargées de faire appliquer le droit pourraient dissuader les investisseurs de venir en Haïti. L'exécutif doit tenir sa promesse de réduire le temps nécessaire pour l'enregistrement d'une entreprise et faciliter les processus d'obtention des permis dans le secteur de la construction. Ces deux mesures devraient contribuer à l'autonomisation des entrepreneurs haïtiens. Faire adopter ces réformes par le Parlement annoncerait clairement qu'Haïti est en effet ouvert pour les affaires, et déterminé à créer des emplois.

Le Gouvernement haïtien doit fixer des priorités claires en matière de reconstruction et de développement, et collaborer plus activement avec les donateurs. Lorsque le mandat de la Commission intérimaire du relèvement d'Haïti a pris fin, le bureau du Premier Ministre est devenu le pivot de la collaboration avec les donateurs internationaux concernant la reconstruction après le séisme et de la création de possibilités économiques. Ce bureau se trouve bien évidemment maintenant aux mains d'un intérimaire, et l'effort de reconstruction risque de se disperser.

Je voudrais terminer par quelques mots sur la MINUSTAH. Les États-Unis apprécient grandement le dévouement des hommes et des femmes de la MINUSTAH. Ils fournissent d'importants services dans des conditions difficiles. Cependant, nous sommes et restons profondément préoccupés par les graves accusations selon lesquelles certains membres du personnel de la MINUSTAH sont impliqués dans des affaires d'exploitation et d'abus sexuels. Ces écarts de conduite sont absolument inacceptables. Cela viole les principes de cette Organisation et sape les liens de confiance entre les Haïtiens et l'ONU. L'ONU doit redoubler d'efforts pour prévenir les incidents d'exploitation et d'abus sexuels. Elle doit veiller à ce que toutes les allégations fassent l'objet d'une enquête approfondie, et que les responsables répondent pleinement de leurs actes de manière transparente.

Lorsque le Conseil s'est rendu en Haïti, de nombreux Haïtiens nous ont exprimé leur reconnaissance quant à tout ce que la MINUSTAH avait réalisé au fil des ans pour améliorer la sécurité du pays. Les États-Unis partagent cette gratitude et continueront d'appuyer la MINUSTAH, les pays qui lui fournissent des contingents militaires et des effectifs de police ainsi que ses partenaires haïtiens dans ce travail crucial.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous remercions également le Secrétaire général Ban Ki-moon de son rapport (S/2012/128), et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández, de son exposé.

L'Azerbaïdjan salue les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple haïtiens pour instaurer la stabilité et la croissance durable dans le pays. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont également joué un rôle important pour étayer la reprise et la stabilité d'Haïti.

Dans le même temps, comme nous l'avons constaté au cours de la récente visite du Conseil en Haïti, et comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général, les autorités nationales et la communauté internationale doivent faire davantage dans l'intérêt général de la population haïtienne. La stabilité politique du pays est absolument prioritaire pour garantir la stabilisation et le développement d'Haïti. Il importe que tous les dirigeants politiques s'impliquent de manière responsable dans un dialogue politique constructif afin d'aplanir leurs divergences dans un esprit de compromis. Nous encourageons la MINUSTAH à continuer de faciliter le dialogue politique entre les branches du gouvernement et d'autres acteurs politiques clefs. Alors que les élections approchent à grands pas en Haïti, l'ONU doit continuer de soutenir le processus électoral.

Nous notons avec satisfaction que la situation générale en matière de sécurité a été relativement stable au cours des derniers mois, et que le nombre d'actes de violence de nature politique a considérablement diminué. Toutefois, le taux élevé de criminalité demeure un sujet de grave préoccupation. Par conséquent, la poursuite d'une coopération étroite entre la Police nationale d'Haïti et la MINUSTAH est essentielle pour lutter efficacement contre les

problèmes de sécurité, et pour faire en sorte que la Police nationale d'Haïti atteigne la capacité nécessaire pour assumer l'entière responsabilité de la sécurité nationale. Il importe en outre que la Police nationale d'Haïti, non seulement intervienne face aux actes criminels, mais prenne également des mesures préventives, notamment par le biais de programmes d'information et d'éducation destinés aux jeunes et aux groupes vulnérables. La sécurité aux frontières est également essentielle pour relever les défis de la criminalité organisée.

La situation humanitaire en Haïti a montré des signes d'amélioration, puisque le nombre de personnes vivant dans des tentes a diminué. Cependant, le pays continue de se heurter à de graves problèmes, sachant que plus d'un million d'Haïtiens vivent toujours dans des camps, et que beaucoup d'autres n'ont toujours pas accès aux logements et aux services de base. Un engagement international fort est vital pour faire en sorte que tous les besoins humanitaires urgents soient satisfaits. Dans le même temps, l'aide et l'appui extérieurs ne dispensent pas les autorités haïtiennes de s'acquitter de leurs responsabilités pour ce qui est de fournir au moins des services de base, des logements et une protection à ceux qui sont toujours déplacés en raison du tremblement de terre.

Nous sommes convaincus que, compte tenu de l'appui international sans précédent qui a été fourni, Haïti et sa population ont la possibilité d'accomplir des progrès réels dans la reconstruction de la nation, le renforcement des institutions et la promotion du développement durable.

M. Briens (France) : Je souhaite tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández, de son intervention. Je m'associe à la déclaration que feront le représentant de l'Union européenne et le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis.

Ce débat semestriel intervient quelques semaines après la visite effectuée par le Conseil de sécurité en Haïti. Cette visite nous a permis de réaffirmer notre soutien collectif à la population haïtienne et à ses représentants. Ce soutien s'accompagne de la reconnaissance du chemin parcouru depuis le tremblement de terre, qu'il s'agisse des 119 000 Haïtiens qui ont pu quitter les camps de réfugiés depuis juin 2011 ou du déblayage des débris. Je garde à l'esprit les nombreux défis humanitaires auxquels le pays continue de faire face et qui sont rappelés par le Secrétaire général dans son rapport (S/2012/128). La France, pour sa part, est déterminée à tenir les engagements pris par le Président de la République, qui s'élèvent à 326 millions d'euros, y compris notre part de l'aide européenne.

Mais les défis auxquels est confronté Haïti aujourd'hui appellent une mobilisation de la communauté internationale et de l'ensemble des dirigeants haïtiens. Or, à Port-au-Prince, nous avons pu constater les tensions actuelles. Ces tensions, aggravées depuis notre retour par la démission du Premier Ministre, Garry Conille, sont telles qu'elles empêchent aujourd'hui le fonctionnement régulier des institutions et qu'elles peuvent entraîner des troubles au sein de la population. Cette situation est d'autant plus dommageable que par ailleurs, quelques progrès ont été enregistrés sur le plan institutionnel. Ainsi, la police est de plus en plus visible et respectée. Le Président et le Vice-Président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ont enfin été nommés. Signe encourageant pour la lutte contre l'impunité, les responsables de la tuerie intervenue dans la prison de Les Cayes en janvier 2010 ont été condamnés.

Enfin et surtout, comme le constate le rapport du Secrétaire général, la situation sécuritaire est relativement stable, même si elle reste fragile. Pour poursuivre son effort en faveur de la stabilisation et de la reconstruction, la communauté internationale a besoin de stabilité politique. Elle a besoin d'un gouvernement en place, et elle a besoin aussi que soit assurée la coordination de l'aide des bailleurs, coordination qui n'est plus mise en œuvre par la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti depuis octobre 2011. Les investissements étrangers que le Président d'Haïti appelle de ses vœux ont aussi besoin de stabilité politique.

Nous appelons donc les autorités haïtiennes à leur sens des responsabilités vis-à-vis des électeurs qui les ont élues. Nous attendons d'elles qu'elles fixent une date pour des élections locales et législatives partielles, qu'elles votent le budget, qu'elles promulguent rapidement les amendements constitutionnels avec des garanties pour le Président, qu'elles mettent en place un conseil électoral permanent, qu'elles nomment un premier ministre et qu'elles respectent une trêve entre exécutif et législatif. Nous appelons également le Président Martelly à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les rassemblements d'hommes armés se réclamant des anciennes forces armées d'Haïti.

La MINUSTAH est déployée en Haïti depuis huit ans. Elle assure le maintien de l'ordre et la stabilité en appui à la police haïtienne. Peu à peu, elle renforce les capacités de la Police nationale haïtienne, qui compte aujourd'hui 10 000 hommes. Elle compte du personnel civil et militaire de grande qualité, mis à disposition par les États fournisseurs de contingents. Et nous la dotons chaque année de moyens importants pour qu'elle puisse remplir sa mission.

Mais en même temps, chacun sait que cette opération de maintien de la paix n'a pas vocation à rester indéfiniment en Haïti pour maintenir l'ordre ou pour faire de la reconstruction et du développement. Il est donc important que nous ayons une idée claire de ce que nous voulons obtenir et à quel horizon.

Les années de présence sur le terrain, les missions qui se sont accumulées au fil des mandats, la conduite inexcusable de certains éléments déployés en Haïti et le drame du choléra ont fini par brouiller notre image auprès des Haïtiens. On peut le regretter, mais sûrement pas l'ignorer, comme on ne peut pas ignorer non plus la volonté exprimée par certains Haïtiens de voir la MINUSTAH partir un jour.

Après la tragédie du tremblement de terre, nous avions décidé dans l'urgence d'augmenter les effectifs de la MINUSTAH. Aujourd'hui, ce que nous devons faire, c'est poursuivre le double mouvement de réduction et d'adaptation qui a été engagé par la résolution 2012 (2011), en tenant compte, bien sûr, des conditions sur le terrain.

Nous devons recentrer l'action de la MINUSTAH vers des tâches de formation de la police et de renforcement de l'état de droit, et, pour cela, faire évoluer l'équilibre au sein de la Mission entre militaires, policiers et civils. Même si des pics de violence sont toujours possibles, la tendance de fond va vers l'amélioration de la situation sécuritaire. Nous pouvons donc réduire significativement l'effectif global de la MINUSTAH.

Le statu quo comme le retrait immédiat sont, tous deux, porteurs d'instabilité et de tensions. C'est bien parce que la présence des Nations Unies en Haïti s'inscrit dans la durée et que nous voulons que la MINUSTAH soit la dernière opération de maintien de la paix déployée en Haïti que nous souhaitons qu'elle évolue de manière graduelle et responsable vers un départ dans de bonnes conditions.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Mariano Fernández, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, et à le remercier de son exposé et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2012/128) au Conseil aujourd'hui. Je le remercie également de l'accueil réservé aux membres du Conseil et des conseils qu'il nous a prodigués durant notre récente visite en Haïti. Concernant cette visite, je remercie aussi l'Ambassadrice Susan Rice de l'exposé qu'elle a présenté le 28 février (S/PV.6724), dans lequel sont exposées les opinions et les analyses de tous les membres du Conseil.

L'objectif de la visite du Conseil était de réaffirmer sa volonté d'aider et d'appuyer le peuple haïtien dans la consolidation de la paix, de la stabilité, de la gouvernance démocratique et de l'état de droit, ainsi que dans la promotion du relèvement et du développement durable.

S'agissant du rapport du Secrétaire général, des réunions auxquelles nous avons assisté et des observations que nous avons pu faire pendant notre visite, je vais faire les remarques suivantes. Premièrement, nous avons pu observer de près la dynamique et la faiblesse des relations politiques entre le pouvoir exécutif et le Parlement, les problèmes que crée cette situation et les attentes ainsi que les divergences croissantes qui, comme nous le savons, ont provoqué la démission du Premier Ministre quelques jours après notre visite.

Nous avons appris par la suite que le Président Martelly a proposé au Congrès que son Ministre des affaires étrangères, M. Laurent Lamothe, devienne Premier Ministre. Nous espérons qu'il sera possible de régler ce problème et de rétablir un environnement politique propice afin que, dans l'intérêt national, toutes les forces politiques conjuguent leurs efforts pour s'attaquer aux grands défis que doit relever le pays. À cet égard, l'aide de quiconque est en mesure de promouvoir l'unité nationale doit être la bienvenue, si cette aide nous est demandée. Le Secrétaire général et le Représentant spécial, M. Fernández, doivent continuer de déployer tous les efforts nécessaires à cette fin.

Deuxièmement, il convient de reconnaître que, sous l'impulsion de son président, le pays a commencé à s'attaquer aux principaux défis que sont l'éducation, la création d'emplois et la protection de l'environnement. Il reste cependant beaucoup à faire. C'est pourquoi, comme le Directeur du Programme alimentaire mondial,

je suis préoccupé par le risque que le programme des repas scolaires mis en œuvre en Haïti prenne fin en juin du fait d'un financement insuffisant. Il serait regrettable que ceci se produise. Le nombre d'enfants qui bénéficient de ces repas quotidiens – ce qui les a indirectement encouragés à rester scolarisés – ayant atteint 1 million, l'on espère pouvoir compter sur l'appui international pour maintenir ce programme. Compte tenu de cette situation, le programme a besoin d'une aide à la fois alimentaire et financière, mais également d'un appui dans le cadre des réunions de l'Organisation visant à maintenir ce programme scolaire.

Le troisième aspect que je vais aborder concerne la relation entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la population haïtienne, que M. Fernández a décrite en détail. Si les efforts déployés par la MINUSTAH sont reconnus – comme nous-mêmes avons pu le constater, s'agissant notamment de l'action du génie militaire dans la reconstruction et l'atténuation des dégâts, mais également dans le domaine de la sécurité –, les allégations d'actes de violence et de sévices sexuels commis par certains membres de la Mission sont une source de préoccupation, tout comme leur responsabilité présumée dans la propagation du choléra.

À cet égard, nous réaffirmons que l'ONU est déterminée à appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard des actes de violence et des sévices sexuels commis dans le cadre de ses opérations de maintien de la paix, mais aussi à enquêter sur ces actes et à les sanctionner. Il convient également de souligner l'attitude positive des gouvernements concernés dans le cadre de ces enquêtes. De telles situations ne doivent plus se produire au sein de la MINUSTAH, ni dans aucune autre mission des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit être très ferme sur ce point. Nous appuyons pleinement les propos du Représentant spécial du Secrétaire général à cet égard.

Pour ce qui est de la nécessité de rétablir l'armée haïtienne, présentée comme un élément clef pour faire face au retrait, à terme inéluctable, de la MINUSTAH, nous estimons que cette question relève de la souveraineté du pays. Toutefois, cela ne nous empêche pas de souligner qu'il faut d'abord mener à bien la réforme, le renforcement et la consolidation de la Police nationale haïtienne afin d'en faire une force sûre et viable, garante de la stabilité et de la sécurité. S'il est vrai que durant la période couverte par le rapport du Secrétaire général, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable, quoique fragile – et les chiffres donnés aujourd'hui montrent qu'il y a eu d'importants progrès – l'action de la MINUSTAH n'en demeure pas moins essentielle dans ce domaine. Il ne faudra pas ignorer cet élément important au moment de réduire les effectifs.

Le système judiciaire et les questions pénitentiaires sont deux autres aspects importants. Nous estimons que l'absence d'un cadre institutionnel vaste entrave l'accès à une justice rapide, ce qui est source de différends et de conflits au sein de la population. Cela vaut aussi pour la Cour de cassation qui doit être le garant d'un dernier recours possible dans le cadre des procédures judiciaires. Nous devons intensifier les efforts internationaux pour développer et consolider l'appareil juridictionnel et, entre autres, rendre les prisons plus humaines car, comme nous l'avons vu, celles-ci sont surpeuplées et les conditions de vie y sont précaires.

Suite à la dissolution du Conseil électoral provisoire en décembre dernier, il ne sera pas possible d'organiser les élections comme prévu en mai. Nous exhortons donc le Gouvernement à mettre en place rapidement une autorité électorale garantissant la mise en œuvre en temps voulu d'un calendrier qui permettra à la population de s'exprimer dans le cadre d'un processus démocratique.

Dernier point et non des moindres, nous sommes préoccupés de voir qu'en dépit des efforts considérables déployés par les Haïtiens et la communauté internationale, l'impact du séisme reste très visible dans les rues et sur les bâtiments, ce qui montre l'ampleur des dégâts subis. Cet impact est également manifeste dans les camps de réfugiés, où plus de 500 000 personnes continuent de vivre, réparties sur 700 sites se trouvant pour la plupart à Port-au-Prince et alentour. L'appui international, y compris celui fourni par le corps du génie de la MINUSTAH, doit être maintenu pour permettre à ces personnes de ne plus vivre dans ces conditions précaires et leur offrir de nouveaux modes d'hébergement.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance et la nécessité d'instaurer un cadre institutionnel solide et l'état de droit, qui sont essentiels pour avancer sur la voie de la prospérité socioéconomique et garantir la sécurité du peuple haïtien.

M. Loulichki (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de remercier le Représentant spécial M. Mariano Fernández pour son

exposé et de le féliciter, ainsi que l'ensemble de l'équipe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), pour les efforts qu'ils déploient sur le terrain. Je voudrais en même temps remercier, par l'intermédiaire du Représentant permanent présent ici, les autorités haïtiennes pour avoir facilité l'organisation et le déroulement de la visite du Conseil.

Un peu plus de deux années après la catastrophe qui a frappé Haïti, les efforts conjoints du Gouvernement, des donateurs, des Nations Unies et de la population ont permis d'améliorer la situation générale du pays. En effet, Haïti revient de loin, comme nous avons pu le constater. Nous avons également constaté *de visu* l'étendue des dégâts et l'ampleur des défis qui restent à relever. Mais nul ne peut contester les avancées enregistrées par les autorités haïtiennes pour permettre à ce pays de se relever des conséquences du tremblement de terre, ni la pertinence des initiatives prises pour améliorer la situation en matière de sécurité et relancer la vie économique et sociale en Haïti.

Nous espérons que la mise en place d'un nouveau gouvernement contribuera à assurer une meilleure cohérence de l'action gouvernementale et à réaliser un consensus national autour des grandes réformes attendues. Le Maroc salue les efforts des autorités haïtiennes pour promouvoir les réformes en cours, notamment celles concernant le Conseil électoral permanent, la Cour suprême et la signature du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ces réformes méritent d'être menées à leur terme et complétées par des mesures de renforcement de l'état de droit dans toutes ses dimensions.

Nous saluons tout particulièrement l'amélioration de la situation en matière de sécurité et la contribution décisive apportée par la MINUSTAH au maintien d'un environnement stabilisé. Nous avons pu constater l'aptitude des Haïtiens à prendre en charge leur sécurité nationale par leurs propres moyens, mais aussi la fierté qu'ils éprouvent à cette perspective.

S'agissant du processus de relèvement et de développement, la tâche demeure immense, malgré les efforts de reconstruction déployés par le Gouvernement et par la MINUSTAH et malgré les avancées notables réalisées en matière de développement, de reconstruction d'écoles et de relogement. La problématique de l'emploi, des jeunes en particulier, est aisément perceptible pour tout visiteur. Elle doit pouvoir bénéficier de la priorité du Gouvernement et du soutien de la communauté internationale. L'amélioration de l'environnement des investissements étrangers est à cet égard primordiale pour attirer, rassurer et encourager les investisseurs étrangers.

Au lendemain du tremblement de terre de janvier 2010 en Haïti, l'élan de solidarité et d'assistance de la communauté internationale a été spontané, unanime et considérable. Il a été déterminant pour soulager le peuple haïtien. Les Nations Unies ont joué, à travers la MINUSTAH, un rôle précurseur précieux et décisif et rien, et j'insiste, ne peut entacher les sacrifices que cette mission a consentis et le dévouement et l'intégrité des milliers d'hommes et de femmes qui la composent.

M. Moraes Cabral (Portugal) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández, de sa présentation très utile du rapport du Secrétaire général (S/2012/128) qui nous a rappelé les progrès enregistrés, mais surtout l'immensité de la tâche restant à accomplir.

Je salue la présence parmi nous de notre collègue haïtien, l'Ambassadeur Jean Cazeau, et, comme d'autres collègues, je le remercie pour tout l'appui de son gouvernement à l'occasion de notre récente visite en Haïti. Nous partageons naturellement les considérations qui seront présentées plus tard au nom de l'Union européenne.

Notre débat d'aujourd'hui porte naturellement sur l'activité de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), mais aussi sur la situation en Haïti et ses enjeux, c'est-à-dire la sécurité, la reconstruction, le développement économique et social, le fonctionnement des institutions, le renforcement de l'état de droit ainsi que la défense et la promotion des droits de l'homme, tout ceci dans un contexte caractérisé par des obstacles très importants, comme nous venons de l'entendre et comme nous avons pu le constater récemment.

En effet, la population et les autorités haïtiennes doivent faire face à un défi particulièrement difficile, celui de construire et de faire fonctionner la démocratie dans un contexte marqué par une sécurité fragilisée, par des carences élémentaires généralisées, par la souffrance répandue de la population et par des difficultés particulières en termes de développement économique et social. Ce n'est malheureusement pas une situation inédite. Pour faire face à cette situation, pour vaincre ce défi, il faudra avant tout stabilité politique, clarté des propos, détermination et

coopération utile entre les institutions qui ont été légitimées par le vote démocratique. La démission du Premier Ministre Conille, quatre mois à peine après sa nomination, constitue naturellement un motif de préoccupation accrue puisqu'elle a des répercussions négatives sur le fonctionnement régulier des institutions nationales et l'accomplissement de tâches incontournables et urgentes. Ma délégation est confiante quant au sens des responsabilités des représentants du peuple haïtien, à leur attachement aux valeurs et aux pratiques démocratiques, ainsi qu'à leur engagement dans la reconstruction du pays et d'un État démocratique. Nous les appelons à agir en conséquence.

La sécurité est depuis longtemps une question centrale en Haïti. Malgré son renforcement, la Police nationale n'est pas encore en position de garantir l'ordre dans l'ensemble du pays. C'est pourquoi les forces de la MINUSTAH ont encore un rôle important à jouer dans ce domaine, même dans un contexte de réduction progressive de ses effectifs. Néanmoins, cette réduction des forces au niveau d'avant janvier 2010 se fera sans que les capacités de la police de la MINUSTAH ni de la Police nationale haïtienne en soient diminuées.

Il est évident que la paix et la sécurité en Haïti sont avant tout la responsabilité du peuple et des autorités d'Haïti. La communauté internationale ne peut pas remplacer les autorités nationales et ne peut agir qu'en appui aux efforts de stabilisation et de développement qu'elles mènent elles-mêmes.

Lors de la récente visite du Conseil de sécurité, la question de la formation d'une armée nationale haïtienne a été abordée. Nous savons que ce fut une question discutée pendant la campagne électorale et qui a aussi été l'objet d'études menées par les institutions nationales. Il ne s'agit pas, bien sûr, de mettre en cause le droit d'Haïti, État indépendant et souverain, à avoir une armée. La question n'est pas celle-ci mais bien de savoir s'il est opportun de consacrer et de disperser des ressources matérielles et humaines importantes dans un projet dont la contribution effective à la résolution des problèmes graves et urgents auxquels Haïti est confronté n'est pas évidente. C'est pourquoi nous appelons le Gouvernement haïtien à agir de manière que cette question soit amplement discutée d'une façon transparente et permettant des conclusions ancrées sur les réalités.

La situation humanitaire ainsi que la protection des droits de l'homme continuent à susciter notre préoccupation. La marginalisation de groupes particulièrement vulnérables, le nombre encore significatif de personnes déplacées, ainsi que les violences sexuelles et sexistes constituent un souci. Je félicite la MINUSTAH pour son travail avec l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations, qui contribue à l'harmonisation de la loi sur la traite des personnes avec le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ratifié par Haïti en 2009.

Le rapport du Secrétaire général exprime aussi des préoccupations concernant l'impunité. Les efforts menés par les autorités haïtiennes et par la MINUSTAH sont louables mais il nous semble que des efforts supplémentaires, surtout dans les cas spécifiquement mentionnés dans le rapport, seront encore nécessaires dans ce domaine fondamental de la consolidation de l'état de droit.

Pour terminer, la MINUSTAH est en train de s'adapter à de nouvelles conditions humaines et matérielles pour l'achèvement de son mandat dans un environnement difficile et parfois adverse. Elle fait parfois l'objet d'un dénigrement dont les fondements ne résistent pas à une analyse objective. Cela se traduit par des exigences accrues pour les fonctionnaires de la Mission, les partenaires internationaux, ainsi que les autorités haïtiennes elles-mêmes. Il est important que nous soyons à même de continuer à montrer notre solidarité au peuple haïtien et à la MINUSTAH, dont le dévouement à sa mission est au-dessus de tout soupçon. En ce qui nous concerne, cet appui constant ne sera pas mis en cause. Je voudrais également assurer l'Ambassadeur d'Haïti du soutien continu du Portugal à la stabilité, à la reconstruction, et au développement de son pays.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2012/128) et souhaitons la bienvenue à New York au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández, que nous félicitons pour son travail.

Depuis de nombreuses années, nous suivons l'évolution de la situation en Haïti, notamment parce que nous y sommes partie prenante du fait de notre participation à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), en qualité de pays

fournisseur de contingents. Néanmoins, il s'agit aujourd'hui de notre première intervention sur la question en tant que membre du Conseil de sécurité.

Il est évident qu'Haïti est confronté à de nombreux défis, lesquels ont été aggravés par les effets du terrible séisme survenu en janvier 2010. Pour relever ces défis, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée, mais je voudrais aujourd'hui me focaliser sur trois domaines de préoccupation spécifiques.

Le premier concerne la stabilité politique. L'année 2012 a commencé sous les meilleurs auspices. Le 9 janvier, nous nous sommes félicités que, lorsqu'il a présenté ses priorités pour l'année devant le Parlement, le Président Martelly se soit engagé à travailler plus étroitement avec tous les pouvoirs de l'État. L'accord passé avec le pouvoir législatif concernant, entre autres, la nomination du Premier Ministre a été particulièrement important.

Malheureusement, l'optimisme que nous ressentions il y a quelques mois a été contrarié par la récente démission du Premier Ministre et par les tensions manifestes qui persistent entre les pouvoirs exécutif et législatif. Ainsi, nous nous réunissons aujourd'hui alors que l'évolution de la situation continue de pointer vers des incertitudes politiques croissantes, comme le signale le Secrétaire général au paragraphe 55 de son rapport, même si le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández, vient de nous communiquer des éléments un peu plus encourageants.

Il va sans dire que l'absence de gouvernement fait obstacle à la prise de décisions sur des questions clefs. En outre, l'expérience des dernières décennies en Haïti a prouvé que les seuls moyens de parvenir à la stabilité à long terme sont l'organisation d'élections et la gouvernance démocratique, conformément à la Constitution. Bien que l'organisation des élections municipales et le renouvellement d'un tiers du Sénat aient pris du retard, nous prenons bonne note du fait que le Président a récemment déclaré que ces élections constituaient une priorité de son gouvernement. Nous sommes convaincus qu'elles se tiendront le plus rapidement possible, notamment du fait que, comme nous le rappelle le rapport du Secrétaire général, le mandat des sénateurs sortants expire en mai.

Je voudrais m'arrêter un instant pour évoquer également la question du statut du Conseil électoral provisoire. Le caractère temporaire de cet organe ne doit pas empêcher la préservation des connaissances et des capacités techniques acquises, et ce, dans l'intérêt des élections futures. À cet égard, il pourrait être utile d'envisager la création d'un bureau d'appui permanent. En revanche, si l'idée d'un conseil électoral permanent fait son chemin, le plus important sera de garantir son indépendance. Dans l'intervalle, nous invitons le Gouvernement à entrer en contact avec la MINUSTAH pour commencer à prendre les mesures concrètes, logistiques et opérationnelles nécessaires à l'organisation desdites élections.

Le deuxième domaine de préoccupation concerne les efforts de relèvement et de reconstruction. Je voudrais souligner à quel point il est important de renouveler le mandat de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, expiré en octobre dernier. Nous estimons que ce mécanisme représente une valeur ajoutée exceptionnelle, non seulement pour la communauté des donateurs mais surtout pour Haïti. Le Gouvernement est un acteur essentiel de la reconstruction d'un pays. La Commission facilite la prise en compte du point de vue haïtien très tôt dans la formulation des propositions. Nous sommes en outre convaincus que le secteur public doit être renforcé et que l'aide internationale doit tenir compte de cette nécessité. Là aussi, la Commission représente une solution pratique, transparente et inclusive pour combler l'écart entre les capacités existantes et les besoins non satisfaits du peuple haïtien. Comme il s'agit d'une commission intérimaire, il faudrait envisager son institutionnalisation à long terme pour que le pays dispose d'un organe de coordination chargé de canaliser l'aide internationale.

Ceci m'amène à la question des camps des personnes déplacées. Nous nous félicitons du taux de baisse signalé dans le rapport, qui est de 19 % du nombre total des personnes vivant dans les camps. Nous sommes également favorables à ce que l'on redouble d'efforts pour protéger les groupes vulnérables exposés à l'épidémie de choléra, à l'insécurité alimentaire et la violence sexiste, pour ne citer que ces problèmes. Cependant, nous pensons qu'il faudrait en faire davantage en vue de l'adoption d'un plan global pour la fermeture des camps et pour trouver des lieux d'hébergement à long terme. Nous avons constaté qu'en moyenne, les personnes déplacées en Afrique passent plus d'une décennie dans des installations temporaires. Si nous ne faisons pas de cette question une priorité, nous courons le risque de voir cette situation inquiétante se reproduire en Haïti.

Un troisième sujet de préoccupation concerne la question de la sécurité, qui est également liée aux observations que je viens de faire. Il est notoire que les progrès en matière de sécurité peuvent être compromis par un faible niveau de gouvernance et de développement socioéconomique et qu'il faut adopter une approche équilibrée entre les considérations relatives à la sécurité et celles qui ne le sont pas. Le rapport dont nous sommes saisis nous rappelle le rôle essentiel joué par la MINUSTAH en Haïti, en particulier en matière de sécurité. Nous sommes conscients que les soldats de la paix ne peuvent pas rester indéfiniment en Haïti, mais il est également essentiel qu'ils ne quittent pas le pays prématurément.

Nous attendons avec intérêt, dans les prochains mois, des informations détaillées sur la demande faite au Secrétaire général au paragraphe 24 de la résolution 2012 (2011) de fournir une évaluation très complète des menaces qui planent sur la sécurité en Haïti, et de proposer, le cas échéant, divers moyens de reconfigurer la composition de la MINUSTAH.

Enfin, nous prenons note du paragraphe 56 du rapport et des mesures préliminaires prises par le Gouvernement pour faire face au problème des milices en uniforme qui s'organisent sans autorisation officielle.

Ces observations se fondent également sur la visite que nous avons effectuée en Haïti en février. Pour la communauté internationale, en particulier les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le succès d'Haïti est très important, et nous sommes pleinement déterminés à continuer d'accompagner le processus politique et de développement socioéconomique du pays. Il convient de souligner que même si la communauté internationale est disposée à continuer à soutenir ces efforts, la responsabilité principale incombe au premier chef et principalement aux Haïtiens eux-mêmes.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández, de son exposé détaillé. Nous voudrions également réitérer notre appui continu aux efforts des Nations Unies en Haïti.

Haïti a connu de profonds changements depuis la fin du conflit et le séisme dévastateur de janvier 2010. Le pays a dû faire face à la tâche ardue de reconstruction tout en essayant de relever les défis liés à la gouvernance et à la démocratie. En dépit de ces défis apparemment insurmontables, Haïti a fait des progrès remarquables.

Vers la fin de l'année dernière, nous avons constaté des progrès sur le plan politique lorsqu'à la suite d'un compromis entre le Président et le Parlement haïtien, un nouveau Gouvernement a prêté serment et un Premier Ministre a été nommé. Toutefois, nous sommes préoccupés de ce que les relations tendues entre la présidence et le Parlement aient entravé les progrès en vue de l'élaboration d'un programme législatif consensuel et l'adoption du budget national, ainsi que les progrès en ce qui concerne les prochaines élections.

La démission du Premier Ministre, Garry Conille, ne devrait pas saper tous les progrès politiques réalisés jusqu'à présent. Nous espérons que les Haïtiens pourront parvenir à un consensus sur toutes ces questions en suspens. Une gouvernance stable est indispensable si le peuple haïtien veut diriger les efforts de reconstruction de son pays. Nous encourageons l'exécutif et le législatif à collaborer. Un règlement rapide de cette crise permettra aux Haïtiens et à la communauté internationale de se concentrer sur les principaux défis de développement et de reconstruction auxquels Haïti fait face.

Le Conseil a déjà reconnu le caractère interdépendant des défis auxquels Haïti est confronté. Nous réaffirmons que la sécurité, le renforcement des institutions – notamment dans le domaine de l'état de droit –, la consolidation des structures gouvernementales nationales, la démocratie et le développement se renforcent mutuellement.

Le renforcement de la Police nationale d'Haïti et de ses capacités est essentiel pour assurer la stabilité en Haïti et préparer le retrait futur de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le Gouvernement haïtien, en collaboration avec la MINUSTAH, doit identifier les lacunes les plus importantes des capacités au sein des services de la police et élaborer des stratégies pour y remédier dès que possible. Qui plus est, la promotion de l'état de droit à tous les niveaux est essentielle pour assurer la stabilité et faciliter le développement en Haïti. À cet égard, nous saluons la nomination par le Président Martelly du Président et du Vice-Président de la Cour suprême, car cela permet de renforcer les institutions chargées de garantir la primauté du droit dans le pays.

Nous prenons note de ce que dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable,

comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2012/128). Toutefois, nous sommes préoccupés par les sources faisant état de la mobilisation de plusieurs centaines d'anciens membres armés des Forces armées d'Haïti. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général que cette opération de mobilisation menace la stabilité du pays et que le Gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer à ce problème.

L'Afrique du Sud félicite le personnel militaire et de police de la MINUSTAH, ainsi que la Police nationale d'Haïti, pour leur contribution à l'amélioration de la situation générale en matière de sécurité en Haïti. Certes, nous nous félicitons de cette évolution positive de la situation, mais nous sommes également conscients que la situation demeure fragile en raison de troubles civils liés principalement aux revendications socioéconomiques.

Nous estimons qu'il faudrait s'attacher en priorité à régler ces problèmes socioéconomiques, car cela contribuerait également à renforcer la sécurité et la stabilité. Compte tenu des liens étroits qui existent entre la paix, la stabilité et le développement, nous saluons l'annonce par le Président Martelly des priorités de son gouvernement, parmi lesquelles figurent la sécurité, la réinstallation des personnes déplacées, la création d'emplois, la protection de l'environnement, les soins de santé, l'éducation et les écoles.

Le cas haïtien illustre clairement les liens qui existent entre sécurité et développement. Nous prenons note de la contribution constructive apportée par les compagnies de génie de la MINUSTAH et les projets à effet rapide pour améliorer les conditions de vie des populations qui sont le plus dans le besoin. Ces aspects de l'action de la MINUSTAH contribuent à créer des conditions propices à la reconstruction et au relèvement à long terme, et donnent son vrai sens à la notion selon laquelle les soldats de la paix sont les premiers agents de la consolidation de la paix.

Ma délégation se félicite du travail accompli par le Groupe Déontologie et discipline de la MINUSTAH pour traiter des allégations d'inconduite sexuelle par le personnel de la Mission en renforçant les mesures de prévention, en accélérant le traitement des affaires disciplinaires et en prenant des mesures correctives, conformément à la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard des écarts de conduite de son personnel.

Nous sommes conscients qu'Haïti connaît toujours des difficultés au plan humanitaire. L'épidémie de choléra et l'insécurité alimentaire exigent une assistance internationale accrue en Haïti. La communauté internationale doit donc continuer à soutenir Haïti dans ses efforts pour se remettre des problèmes humanitaires auxquels il est confronté. Sans cet appui, le pays ne pourra pas parvenir à la stabilité et au développement.

L'Afrique du Sud est engagée à aider le peuple haïtien. En plus de notre aide bilatérale, l'Afrique du Sud continuera à coopérer avec l'Inde et le Brésil dans le cadre du Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim.

En conclusion, Haïti a réalisé des progrès importants vers la paix et la stabilité. Des défis restent à relever, et il est impératif que les Haïtiens s'emploient à surmonter ces obstacles, avec l'appui constant de la communauté internationale et en collaboration avec la MINUSTAH.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. Je remercie le Secrétaire général de son rapport et le Représentant spécial, M. Mariano Fernández, de son exposé d'aujourd'hui.

Je tiens, tout d'abord, à souligner notre volonté indéfectible d'aider et d'appuyer le Gouvernement haïtien dans les efforts qu'il mène pour construire un avenir meilleur pour son peuple. Depuis le séisme, l'Allemagne, sur un plan bilatéral et par le biais de l'Union européenne, a versé 146 millions d'euros pour la reconstruction et 41 millions pour l'assistance humanitaire, sans compter 230 millions de dons privés. Parallèlement, nous tenons à souligner que c'est au Gouvernement haïtien qu'incombe la responsabilité principale du relèvement et de la reconstruction.

C'est dans ce contexte que nous notons avec préoccupation l'affrontement constant entre l'exécutif et le législatif et la situation de blocage et d'inertie qui en a résulté et qui empêchent les institutions publiques d'Haïti d'honorer les promesses faites au peuple. Haïti et les Haïtiens ne peuvent attendre plus longtemps un gouvernement efficace.

Nous nous joignons à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs politiques haïtiens pour leur demander d'engager un dialogue politique constructif. Les dirigeants politiques haïtiens doivent

œuvrer de concert dans un esprit de compromis. Un nouveau premier ministre accepté par le plus grand nombre doit entrer en fonctions rapidement. Le processus de désignation ne doit pas faire l'objet de querelles partisanes, mais doit être plutôt mené à bien sans délai dans l'intérêt du pays.

L'Allemagne encourage vivement le Représentant spécial, M. Fernández, dans le cadre de l'action qu'il mène pour plaider en faveur d'un pacte politique, de promouvoir la stabilisation et le développement d'Haïti. À cet égard, nous ne soulignerons jamais assez l'importance de l'état de droit et de la bonne gouvernance. L'incertitude politique et juridique est une entrave majeure au développement, notamment à un investissement étranger accru.

Je voudrais m'appesantir sur trois aspects : la Police nationale haïtienne, les élections et les droits de l'homme. Premièrement, nous prenons acte de l'évaluation du Secrétaire général que

> « bien que la Police nationale haïtienne améliore lentement son efficacité, elle n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure ». (*S/2012/128, par. 11*)

Cela montre que l'appui politique du Gouvernement pour renforcer les capacités de la Police nationale haïtienne est indispensable et doit être renforcé. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a encore un rôle crucial dans le maintien d'un environnement sûr et la protection des droits de l'homme, y compris la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

L'accent étant principalement mis actuellement sur le renforcement des capacités de police, le Conseil devrait envisager une réduction des effectifs militaires de la MINUSTAH, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Les efforts visant à renforcer la Police nationale haïtienne ne doivent pas être édulcorés par des plans visant au rétablissement de l'armée haïtienne. À cet égard, nous notons avec préoccupation que des groupes armés formés d'anciens membres des forces armées d'Haïti ont refait surface dans différents départements, et que l'on ait observé que d'anciens éléments de l'armée et de nouvelles recrues effectuaient des exercices d'entraînement dans tout le pays. Les partenaires internationaux d'Haïti ont clairement indiqué qu'ils n'étaient prêts à financer aucune armée dans le pays. L'Allemagne partage fermement ce point de vue.

Deuxièmement, concernant les élections, nous exhortons les dirigeants politiques à prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour éviter que se poursuive le vide institutionnel, comme ils en ont convenu avec les représentants du Conseil de sécurité le 1er mars à Port-au-Prince. Pour restaurer la confiance, l'Allemagne encourage les dirigeants haïtiens à inviter des missions d'observateurs étrangers aux prochaines élections. Haïti ne peut se permettre de vivre une autre période d'impasse politique, dans une étape où la capacité d'agir et de gouverner de l'administration est de la plus haute importance.

Troisièmement, l'Allemagne se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités haïtiennes pour qu'elles n'épargnent aucun effort dans la lutte contre l'impunité. L'application du principe de responsabilité et la primauté du droit demeurent l'aune à laquelle se mesure le succès. La responsabilité et l'état de droit sont non seulement essentiels en soi, mais ils peuvent aussi aider à créer les conditions d'un développement économique durable. Le renforcement de l'état de droit est un investissement rentable. Le renforcement des capacités, notamment du système de justice et des établissements pénitentiaires, doit donc rester une priorité. L'Allemagne souligne également l'importance de continuer d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies concernant les écarts de conduite de son personnel, et se félicite des mesures qui ont déjà été prises, comme l'a indiqué le Représentant spécial. En effet, cela est important pour l'approbation de toutes les forces de maintien de la paix, non seulement en Haïti.

Pour terminer, je tiens à dire que la MINUSTAH reste indispensable pour la stabilité et le développement d'Haïti et pour la paix et la sécurité de la région. Parallèlement, il est évident qu'il faut adapter, rationaliser et recentrer le programme de la MINUSTAH en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Certes, l'Allemagne est ouverte à la discussion sur la portée du mandat de la MINUSTAH, mais elle est d'avis que les institutions spécialisées des Nations Unies consacrées à cette tâche s'occupent mieux de la reconstruction civile. Étant donné la nature diversifiée du mandat de la MINUSTAH, le Conseil pourrait aussi envisager d'étudier la manière d'expliciter plus clairement à tous les concernés les tâches dont la MINUSTAH doit s'acquitter en priorité.

Enfin, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier tous les pays qui fournissent des

effectifs à la MINUSTAH, et je remercie sincèrement le personnel de la Mission en Haïti de son dévouement.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Mariano Fernández, de son exposé.

Avec le soutien et l'aide de la communauté internationale, Haïti s'attèle activement ces derniers temps à la reconstruction au lendemain de la catastrophe, menant de l'avant le processus politique, renforçant sa sécurité nationale et mettant en place les institutions, accomplissant d'importants progrès qui méritent notre reconnaissance. Nous notons également qu'Haïti doit encore relever de graves défis concernant le maintien de la stabilité et la promotion du développement, ce qui nécessite de plus grands efforts tant de la part d'Haïti que de la communauté internationale. Je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, la réconciliation politique est indispensable pour le maintien de la paix et de la stabilité en Haïti. La Chine est préoccupée par la situation politique actuelle en Haïti. Nous espérons que les parties saisiront l'occasion, consolideront l'unité, renforceront la confiance mutuelle, règleront les différends par la concertation, formeront un nouveau gouvernement dès que possible et consolideront les résultats acquis à grand peine.

Deuxièmement, la reconstruction et le développement après la catastrophe sont prioritaires pour Haïti. Pour l'instant, le relèvement et la reconstruction sont lents. La pauvreté, le chômage, un système éducatif faible et des infrastructures insuffisantes sont des problèmes tellement aigus qu'ils méritent une plus grande attention. Le Gouvernement haïtien doit être mieux à même d'assumer la responsabilité principale du développement, d'améliorer sa gouvernance, d'attirer l'investissement et de créer des possibilités d'emploi. Nous espérons également que la communauté internationale honorera ses engagements en matière d'aide, renforcera l'efficacité de son aide et fournira un appui constructif à Haïti dans le cadre de sa reconstruction et de son développement.

Troisièmement, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité en Haïti. La Chine remercie le Représentant spécial, M. Fernández, et la MINUSTAH de leurs efforts et de leur contribution au maintien de la sécurité et de la stabilité en Haïti, et espère que la MINUSTAH s'acquittera activement du mandat que le Conseil de sécurité lui a confié en vue d'achever son retrait dans les délais, tout en continuant d'aider au maintien de la sécurité et de la stabilité, menant de l'avant le processus politique et renforçant l'état de droit et la mise en place des institutions.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández, pour son exposé sur la situation en Haïti et pour l'action menée par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous avons écouté avec intérêt son exposé et avons pris acte du rapport du Secrétaire général (S/2012/128), dont nous partageons l'évaluation. La mission du Conseil de sécurité en Haïti s'est avérée être une source d'information importante.

Malheureusement, en dépit d'une certaine stabilisation, la situation en Haïti reste complexe. Nous jugeons préoccupante la rivalité politique, notamment entre les pouvoirs exécutif et législatif. Nous espérons que la démission du Premier Ministre, M. Conille, ne se traduira pas par une aggravation des divisions politique et sociale. Hélas, les bouleversements politiques ont éclipsé la reprise socioéconomique du pays. Le Gouvernement doit d'urgence prendre des mesures pour forger un consensus national et unifier la société. Il doit assumer un rôle moteur dans l'accomplissement des tâches clefs, en particulier dans les domaines humanitaire et économique. Il doit adopter sans plus tarder des décisions cruciales en rapport direct avec le relèvement du pays, notamment en intensifiant le processus constitutionnel, en adoptant les lois pertinentes et en procédant à des réformes.

À cet égard, des questions ont été soulevées suite à l'annonce faite par le pouvoir exécutif de la possibilité de rétablir les forces armées. Nous ne remettons pas en question le droit souverain d'Haïti de prendre en toute indépendance des décisions sur la réforme du secteur de la sécurité, mais si les principaux défis à relever sont liés à la nécessité impérative de relancer l'économie, de lutter contre la criminalité et de renforcer l'ordre juridique et l'état de droit, la première chose à faire serait d'améliorer l'efficacité de la Police nationale. Nous croyons que l'exécution de ces plans, si elle se concrétise, ne peut qu'exacerber les tensions politiques et provoquer l'inquiétude de la communauté internationale, qui accorde un appui énergique à Haïti.

Je tiens à noter le rôle considérable de la MINUSTAH dans la stabilisation de la situation du pays, notamment l'aide qu'elle a apportée au maintien de la sécurité, à la mise en place des institutions publiques et au renforcement des capacités de la Police nationale à maintenir l'ordre. Nous nous félicitons de ce que la reconfiguration de la Mission, conformément à la résolution 2012 (2011), se fasse comme prévu. La MINUSTAH doit achever en douceur le processus de réforme en cours et travailler dans le cadre d'un nouveau format, tant quantitativement que qualitativement. Nous pourrons alors évaluer l'efficacité de l'exécution de son mandat au titre du Chapitre VII de la Charte, et éventuellement envisager d'autres mesures.

Pour ce qui est des Casques bleus accusés d'avoir commis des crimes graves, nous pensons qu'il serait contreproductif d'exacerber le climat négatif concernant le travail de la Mission. Ces incidents doivent rapidement faire l'objet d'enquêtes approfondies, avec la participation des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Si certains membres des contingents sont reconnus coupables par les organes judiciaires nationaux compétents, ils doivent absolument être punis conformément à la législation pénale en vigueur dans leur pays. La Mission doit améliorer la discipline et faire tout son possible pour empêcher que de tels incidents ne se reproduisent. Ce n'est qu'en prenant des mesures concrètes qu'elle réparera les dommages infligés à son autorité.

L'assistance internationale accordée à Haïti, où l'ONU joue un rôle de premier plan, est sans précédent, tant par son étendue que par le degré de solidarité dont elle est la marque. Nous croyons qu'il faut poursuivre les efforts visant à accorder une aide globale à Haïti, en renforçant notamment les structures de l'autorité de l'État afin que les Haïtiens puissent traiter eux-mêmes de toutes les questions relatives à la sécurité et au relèvement et garantir un développement national durable.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à m'associer à tous ceux qui ont remercié le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández, pour son exposé très complet sur l'évolution de la situation en Haïti et pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/128).

Malgré les périodes d'incertitude et donc d'instabilité que le pays a connues l'année dernière, Haïti s'est bien relevé du séisme dévastateur qui l'a frappé en janvier 2010. Aujourd'hui, il y a moins de personnes vivant dans les camps que l'année dernière. Plus d'un million de personnes ont été réinstallées à ce jour. Plusieurs centaines d'écoles ont été reconstruites. Les services de santé se sont améliorés. Plus de 100 000 abris temporaires ont été construits pour loger 400 000 personnes. L'aide alimentaire d'urgence est acheminée à 4 millions d'Haïtiens, et plus de 5 millions de mètres cubes de décombres ont été enlevés. Cela n'aurait pas été possible sans l'engagement et l'appui énergiques de la communauté internationale. Nous saluons le rôle joué par l'ONU et ses organismes, ainsi que par la Commission intérimaire du relèvement.

Les conditions de sécurité se sont également améliorées, bien qu'elles demeurent fragiles et pâtissent de l'insuffisance des capacités de la police. De plus, le pays a été le théâtre d'une passation pacifique du pouvoir l'année dernière, preuve de la foi du peuple d'Haïti dans la démocratie. En décembre 2011, le Fonds monétaire international a noté que la situation économique en Haïti s'améliorait, et il a projeté une croissance positive du produit intérieur brut pour 2012.

Mais les progrès réalisés dans les domaines du relèvement et de la reconstruction ont été ralentis par la persistance de l'incertitude politique au lendemain des élections de l'année dernière. Le retard de plusieurs mois pris dans la formation d'un gouvernement, le manque d'entente entre deux organes importants du Gouvernement et les controverses évitables ne sont hélas pas sans effet sur les gains enregistrés en matière de relèvement. La confiance des bailleurs de fonds s'en est trouvée diminuée, et l'appel lancé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'a été financé qu'à hauteur de 55 % en 2011. Les luttes politiques intestines ont également retardé l'adoption d'un certain nombre de mesures législatives, et les préparatifs des élections sénatoriales et municipales semblent être dans une impasse. La démission du Premier Ministre, M. Conille, le mois dernier, n'a fait qu'exacerber les tensions politiques. Nous espérons que le processus d'approbation du premier ministre par le Parlement et de formation d'un nouveau gouvernement sera bientôt achevé.

Il faut maintenant que les dirigeants haïtiens oublient leurs divergences et travaillent ensemble à

mettre sur pied une administration efficace capable d'appliquer les réformes nécessaires à la croissance économique et de renforcer les capacités des institutions d'état de droit. La stabilité politique est essentielle à la bonne gouvernance qui seule pourra stimuler le développement, les investissements et la confiance de la communauté internationale.

Compte tenu de la situation actuelle, le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) continue d'être indispensable aux efforts de relèvement, au maintien de la sécurité et de la stabilité et au renforcement des capacités des institutions nationales haïtiennes, en particulier la Police nationale. Cela permettra aussi aux autorités nationales de faire face à l'émergence apparente de nouveaux groupes armés issus de l'armée dissoute. Nous félicitons les responsables de la MINUSTAH, ainsi que ses Casques bleus et ses ingénieurs, d'avoir réalisé un travail excellent dans des conditions extrêmement difficiles. La MINUSTAH a assuré la sécurité de la distribution de l'assistance humanitaire à quelque 4,3 millions d'Haïtiens et a aidé à fournir des logements temporaires à 1,5 million de personnes. Les compagnies de génie militaire ont joué un rôle important dans l'enlèvement des décombres, la réparation des routes et l'édification d'abris temporaires. On ne saurait trop souligner le rôle important joué par la MINUSTAH pour aider les autorités à réagir face à l'épidémie et au cyclone.

Nous espérons que les institutions nationales haïtiennes joueront progressivement un rôle accru et finiront par assumer les responsabilités de la Mission. Dans ce contexte, la MINUSTAH devrait s'attacher à appuyer le processus politique, le renforcement des capacités et la consolidation des institutions nationales haïtiennes, dont la Police nationale. La future configuration de la force de la Mission devra reposer sur l'amélioration globale des conditions de sécurité, ainsi que sur la stabilisation des situations politique et socioéconomique.

L'Inde a fourni trois unités de police constituées, soit 458 personnes, à la MINUSTAH. Les prestations des unités indiennes – leur dévouement exemplaire et leur sens du devoir – ont été largement appréciées. L'Inde a également apporté une humble contribution aux efforts consentis par les autorités haïtiennes face aux ravages causés par le séisme de 2010. Au lendemain de cette catastrophe naturelle, l'Inde a versé 5 millions de dollars au Gouvernement haïtien pour les mesures de secours, comme symbole de notre solidarité avec le peuple d'Haïti. L'Inde verse également 500 000 dollars par an depuis 2009 au Fonds central pour les interventions d'urgence, qui continue de jouer un rôle important dans le relèvement d'Haïti. Nous avons également engagé un programme de gestion des déchets dans le cadre d'une initiative commune de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud. En outre, l'Inde lancera bientôt un projet de construction de logements à faible coût.

Pour finir, le maintien de l'appui de la communauté internationale, conjugué à une gouvernance stable et efficace, demeure indispensable pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement à long terme d'Haïti. Nous restons déterminés à poursuivre notre appui aux efforts que déploient les autorités haïtiennes pour reconstruire le pays. Nous espérons qu'Haïti sortira bientôt de ses problèmes actuels et qu'il progressera toujours plus vers la stabilité et le développement.

M. Menan (Togo) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial, M. Mariano Fernández, de la présentation qu'il nous a faite du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2012/128). Ce rapport, faut-il le dire, vient appuyer et compléter les observations que les membres du Conseil de sécurité ont formulées en février dernier lors de la mission que le Conseil a effectuée en Haïti.

À la suite du tremblement de terre dévastateur de janvier 2010 qui a frappé Haïti, le monde entier s'était demandé comment ce pays allait se relever de ses ruines. Heureusement, avec la volonté et la détermination du peuple haïtien et le soutien de la communauté internationale, la reconstruction du pays est sur la bonne voie. Les mesures que le Gouvernement est en train de mettre en place, dans de nombreux domaines, en faveur du bien-être des populations s'inscrivent dans cet objectif. Elles concernent, entre autres, la gratuité de la scolarisation, le relogement des personnes sinistrées, la mise en place d'un programme national de lutte contre la faim et la malnutrition. Nous notons également l'adoption d'autres mesures dans le domaine de la justice, en particulier, telles que la révision du Code pénal, la nomination, au sein de la Cour de cassation, de juges additionnels et l'annonce de la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Ces actes sont de nature à rétablir un cadre propice à l'affirmation de

l'autorité de l'État, ainsi qu'à l'épanouissement de la population haïtienne, ce dont le Togo se réjouit.

Cependant, ce sentiment de satisfaction ne dissipe pas notre inquiétude quant aux problèmes politiques, sécuritaires et humanitaires qui ont cours dans le pays. En effet, au plan politique, les divergences sont profondes et l'engagement politique en vue de les régler semble faire défaut. Ces problèmes, comme le Conseil s'en doute, alimentent l'instabilité, qui a été récemment marquée par la démission du Premier Ministre, M. Garry Conille, quatre mois seulement après sa nomination. Par ailleurs, le manque de consensus, très perceptible, entre l'exécutif et le législatif reste une source de grande préoccupation. Ces divergences de vues n'incitent pas à la confiance et sont plutôt de nature à saper les efforts de la communauté internationale.

Il importe que les autorités et toute la classe politique en Haïti travaillent à la recherche d'un consensus sur les grandes questions qui les divisent. À cet égard, le Togo voudrait les inviter à privilégier la voie du dialogue et du compromis, au-delà des divergences partisanes, afin de maintenir le cap sur la reconstruction et le développement, dans un climat de fraternité, de solidarité et de responsabilité partagée.

Au plan de la sécurité, qui a depuis toujours constitué un défi majeur pour les gouvernements haïtiens, il est heureux de constater que la situation s'est quelque peu améliorée. Les actes de violence de caractère politique auraient nettement diminué; les pourcentages d'actes criminels tels que les meurtres, viols et enlèvements auraient, eux aussi, sensiblement baissé. Mon pays salue les efforts qui sont faits dans ce domaine et exhorte les autorités haïtiennes à les poursuivre. Bien entendu, cette amélioration perceptible n'aurait pas été possible sans le concours de la MINUSTAH, qui s'attèle à la formation de la police nationale tout en lui fournissant un renfort dans la lutte contre les gangs organisés. Nous nous félicitons de cette coopération et en encourageons la poursuite.

Sur le plan humanitaire, des inquiétudes subsistent au regard du nombre, toujours élevé, des personnes déplacées vivant dans les camps alors qu'il est fait état de la diminution de l'approvisionnement en eau et des services d'assainissement faute de financement. Le manque de moyens financiers risque de porter un coup dur à la réalisation de cet important programme d'aide à la population, en ce sens que l'État ne dispose pas encore de moyens adéquats pour y faire face, alors même que le choléra n'est toujours pas complètement éradiqué.

La situation d'ensemble en Haïti, telle qu'elle se présente aujourd'hui, appelle à la poursuite des actions engagées par la communauté internationale. C'est le lieu de se féliciter du rôle qu'ont joué les Nations Unies, en particulier la MINUSTAH, dans le pays, avant et depuis les premières heures du tremblement de terre. Leur participation à de nombreux programmes de reconstruction, de maintien de la sécurité et d'édification de l'état de droit est à saluer car ils ont contribué à redonner espoir dans un pays où la peur, la fatalité et l'incertitude avaient gagné les cœurs.

Dans la perspective d'un retrait progressif des renforts autorisés de la MINUSTAH après le séisme, il est plus qu'urgent, comme le rappelle le rapport, que le Gouvernement haïtien prenne en main le processus de relèvement et de développement du pays. Toutefois, le chemin de la reconstruction d'Haïti paraît assez long. À cet égard, les efforts entrepris par les autorités du pays devraient continuer à être appuyés par ceux des organisations internationales, des bailleurs de fonds et des acteurs bilatéraux.

Aider Haïti à se reconstruire, c'est assurer la paix dans le pays et dans toute la région. Si la communauté internationale a un rôle à y jouer, c'est avant tout aux Haïtiens qu'il incombe de travailler pour l'édification d'un État stable et prospère. C'est pourquoi nous n'aurons de cesse de dire que le moment n'est pas à la division et au règlement des comptes politiques. Les Haïtiens doivent, au contraire, se serrer les coudes, et les autorités doivent mettre en place une politique de dialogue et de réconciliation nationale qui puisse permettre à tous les Haïtiens, de l'intérieur comme de la diaspora, de prendre part à la reconstruction de leur pays.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Mariano Fernández, de son exposé fort instructif. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2012/128). D'après les opinions que nous avons entendues autour de la table aujourd'hui, il est clair que l'ONU, les Haïtiens et la communauté internationale partagent un objectif commun.

Jusqu'en 2010, Haïti avait franchi d'importantes étapes vers la stabilisation, le développement et un avenir meilleur. Le séisme dévastateur de 2010 a réduit à néant ces acquis positifs, obtenus pas à pas sur de

nombreuses années. Ces acquis sont désormais perdus pour Haïti, et il sera difficile de revenir à cette période de relèvement, où le pays commençait à sortir du tunnel.

Comme l'a fait observer le représentant d'Haïti au Conseil de sécurité en 2011, le pays s'était pratiquement effondré après le tremblement de terre. Se relever de tels ravages n'est pas tâche facile : la plupart des situations de relèvement après un tremblement de terre sont éprouvantes dans le meilleur des cas, mais elles deviennent presque impossibles dans un pays qui sort d'un conflit. Nous exhortons donc le Conseil de sécurité et la communauté internationale à faire preuve de patience et de solidarité envers le Gouvernement et le peuple haïtiens.

Le Pakistan est fier d'avoir été aux côtés des Haïtiens, non seulement avant, mais aussi pendant et après la catastrophe de 2010. Notre appui a pris la forme d'une présence sur le terrain, de matériel, et de la solide foi que nous avons personnellement dans les Haïtiens et dans leur avenir, conjuguée à la force de notre engagement à cette fin.

Le rapport semestriel du Secrétaire général est un outil utile pour mesurer les progrès, comme les revers, enregistrés en Haïti. Nous notons avec satisfaction que le rapport dont nous sommes saisis fait état de progrès importants dans le domaine de la sécurité. L'amélioration des conditions de sécurité, notamment la diminution des actes de violence de caractère politique, représente une évolution favorable qui peut déboucher sur une stabilité et un relèvement économique à long terme. On peut mettre cette situation au compte des efforts positifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), notamment en ce qui concerne la protection des populations vulnérables, y compris les femmes et les enfants, au moyen de stratégies de police de proximité.

La contribution de la Police nationale d'Haïti à l'amélioration des conditions de sécurité ne saurait être niée ni dénigrée, mais Haïti aura besoin d'un système judiciaire plus solide à l'avenir. En tant qu'institution en mutation particulièrement prometteuse, la police haïtienne a également amélioré la qualité de son travail et renforcé ses capacités, et elle travaille de concert avec les contingents de la MINUSTAH sous forme de patrouilles conjointes et d'opérations de lutte contre la criminalité.

Notre délégation a noté avec soin les allégations de pratiques répréhensibles concernant le personnel de la MINUSTAH, et dont fait état le rapport du Secrétaire général. Ces allégations sont prises avec le plus grand sérieux. En tant que pays fournisseur de contingents à la MINUSTAH et à d'autres missions des Nations Unies, le Pakistan est extrêmement pointilleux dans les mécanismes et dispositions juridiques auxquels il recourt pour ouvrir des enquêtes et des poursuites sur les personnes reconnues coupables de tels actes, et les punir, par des sanctions allant du licenciement sans indemnités à des peines de prison. Ce sont des questions graves qui ne sauraient faire l'objet de compromis. Je tiens à me faire entendre haut et fort dans cette salle. La politique de tolérance zéro à l'égard des écarts de conduite est également la nôtre. Nous ne dérogerons en aucune façon à cette règle. Aux normes opérationnelles élevées imposées à nos soldats de la paix doit correspondre un niveau tout aussi élevé d'excellence, de conduite et de discipline parmi les administrateurs de la Mission.

Le rapport du Secrétaire général parle de la lenteur des progrès enregistrés au niveau de la situation humanitaire et du relèvement du pays. L'épidémie actuelle de choléra, l'insécurité alimentaire et l'extrême vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles ont accru les difficultés humanitaires. Dans une certaine mesure, la lenteur des progrès sur les plans humanitaire et du relèvement peut s'expliquer par l'évolution naturelle suivie par les opérations de relèvement après une catastrophe, de la période initiale d'extrême efficacité à une phase, en général, de stagnation relative puis à une baisse de résultats au bout d'un certain temps. C'est ce que nous constatons en Haïti.

Cependant, nous ne devons pas nous en tenir là et il nous faut essayer de faire fond sur les progrès accomplis. C'est pourquoi je n'hésite pas à affirmer que l'épidémie de choléra a été une dure épreuve pour Haïti et que nous devons, par tous les moyens possibles, non seulement présenter des excuses, mais aussi nous efforcer d'atténuer ce problème en fournissant non seulement une aide matérielle supplémentaire mais aussi tout ce qui peut permettre, parmi les moyens dont nous disposons, de redresser cette situation. Nous exhortons les différents acteurs à renforcer la coordination et la cohésion de leur action dans le domaine humanitaire. Nous mettons par ailleurs en garde contre la lassitude que peuvent ressentir les

donateurs lorsqu'une crise se prolonge de cette manière.

L'incertitude politique et le manque de consensus national peuvent mettre à mal les acquis que l'on a commencé d'engranger aux niveaux humanitaire et de la sécurité. Fissures et divisions entre les différentes parties prenantes sont les ingrédients habituels de tout dialogue politique. Un minimum de consensus national sera toutefois nécessaire pour décider de la marche à suivre. Ce consensus s'est effrité en Haïti à la suite des événements politiques récents. Notre délégation appuie l'appel lancé à l'instauration d'un dialogue véritable, ouvert, en vue de permettre un accord politique et la réconciliation sur la base de la tolérance mutuelle; nous devons maintenant permettre aux Haïtiens de décider de leur avenir par leurs propres processus de réflexion et leurs propres mécanismes. Je suggère que nous écoutions plus attentivement ce qu'ils ont à dire sur la manière dont ils envisagent l'avenir, et que nous les aidions de toutes les manières possibles à s'acheminer vers l'avenir qu'ils envisagent.

Le Pakistan prend part aux missions de maintien de la paix de l'ONU en Haïti depuis 1993. Dans le cadre de la MINUSTAH, deux unités de police constituées pakistanaises ont été déployées depuis 2010. Le contingent pakistanais, comme toutes les composantes de la MINUSTAH, met en œuvre un mandat éprouvant dans des conditions difficiles.

Après les importants renforts de 2010, les capacités militaires et policières de la MINUSTAH sont maintenant appelées à être ramenées, en milieu d'année, aux effectifs d'avant le séisme et je pense que c'est également le souhait du peuple haïtien. La réduction des effectifs de la MINUSTAH doit être le résultat d'améliorations tangibles de la situation sur le terrain, ce qui, j'en suis sûr, sera le cas. Nous espérons que le Secrétariat, conjointement avec les autorités haïtiennes, a procédé à une analyse de la situation sur le terrain au niveau national en fonction des facteurs actuels et envisagés. Nous espérons que tout succès de la MINUSTAH sera également dûment reconnu, que ce soit ici ou par les Haïtiens eux-mêmes.

Le Pakistan appuie la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale d'Haïti. Il importe d'envoyer un message de soutien analogue, à l'issue de nos délibérations collectives au Conseil de sécurité aujourd'hui, au résistant et courageux peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Haïti a été témoin des efforts répétés déployés par la communauté internationale, par lesquels elle a tenté de rétablir la stabilité à moyen et long terme et n'y est pas parvenue. Le Royaume-Uni ne veut pas voir cette tendance se poursuivre. Il n'est dans l'intérêt de personne que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) se retire avant que les autorités haïtiennes soient en mesure de pérenniser la sécurité qu'elle a rétablie.

Le Royaume-Uni note cependant que la MINUSTAH se trouve dans une position de plus en plus délicate : d'un côté, Haïti dépend lourdement de la Mission pour sa sécurité et, compte tenu des tendances actuelles, cela restera le cas pendant encore quelques années; et de l'autre, les Haïtiens, de tous horizons, appellent de plus en plus vigoureusement au départ de la MINUSTAH. Le risque est bien réel qu'en cas d'incertitude politique persistante en Haïti, la MINUSTAH ne soit entraînée dans ce débat, ce qui compliquerait encore sa tâche.

Dans une certaine mesure, ces appels sont exacerbés par les allégations de mauvaise conduite dont fait l'objet le personnel de la MINUSTAH. Le Royaume-Uni est préoccupé par ces allégations, qui doivent être prises très au sérieux. Nous appuyons fermement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des sévices sexuels, et nous demandons instamment la mise en place d'un processus rigoureux et transparent en ce qui concerne ces allégations. Cela aiderait la MINUSTAH à retrouver une crédibilité auprès du peuple haïtien.

Par les efforts qu'elle a déployés à la suite du séisme de 2010, la MINUSTAH a joué un rôle important dans le relèvement et en aidant la population à recouvrer un accès aux services de base. Ces efforts lui ont valu l'appui des populations locales, appui encore renforcé par les projets à effet rapide qu'elle a mis en œuvre. Néanmoins, le Royaume-Uni estime qu'il est maintenant essentiel que la Mission s'attache à faire le nécessaire pour que la stabilité et la sécurité puissent être maintenues une fois qu'elle sera partie. À cette fin, deux tâches s'imposent à la Mission.

Premièrement, elle doit renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti afin que celle-ci puisse assumer pleinement la responsabilité de la sécurité d'Haïti. À cet égard, il importe de répartir plus

clairement les différents aspects de cette tâche au personnel compétent de la Mission. Cette tâche n'incombe pas uniquement à la MINUSTAH, mais il faut que tout soit bien clair entre tous les acteurs concernés, au sein de la Mission et au-delà, concernant les capacités à mettre en place au sein de la Police nationale d'Haïti, ainsi que les critères de référence et le calendrier de mise en œuvre.

Deuxièmement, il faut un effort supplémentaire à l'appui du processus politique, notamment les élections, la gouvernance démocratique et les institutions nationales concernées. L'incertitude politique serait le plus probable ressort de l'instabilité. Encore une fois, on ne peut s'attendre à ce que la MINUSTAH fasse tout toute seule. La Mission doit coordonner ses efforts avec ceux d'autres acteurs, qui doivent tous jouer leur rôle, travailler en coopération et de façon constructive, respecter la Constitution et contribuer à garantir la stabilité politique.

Pour terminer, le Royaume-Uni considère bien entendu que ce sont les conditions sur le terrain qui dicteront à quel moment la MINUSTAH commencera le retrait de ses effectifs. Néanmoins, pour assurer le maintien de la sécurité et de la stabilité après la réduction des effectifs de la MINUSTAH, la Mission doit planifier dès maintenant ce retrait. C'est le seul moyen de respecter un bon équilibre entre le transfert à la Police nationale d'Haïti des responsabilités du maintien de la sécurité et un retrait pondéré des effectifs de la MINUSTAH qui ne compromette pas les acquis obtenus en matière de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Cazeau (Haïti) : Monsieur le Président, votre présence à la tête des travaux du Conseil de sécurité pour ce mois nous réjouit. Nous ne pouvons que vous souhaiter du succès et vous exprimer notre confiance que, sous votre égide, les débats seront fructueux et prometteurs.

Au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) paru en date du 29 février 2012 sous la cote S/2012/128. Force est de reconnaître que loin d'être un exercice de routine, ce rapport est plutôt le tableau des progrès réalisés. Oui, il y en a eu, alors que ceux qui restent encore à accomplir sont énormes, dans un environnement socioéconomique encore précaire mais où la population, surtout les jeunes et les femmes, exige des pouvoirs en place qu'ils lui permettent de participer à la chose publique.

Haïti apprécie grandement l'engagement continu du Secrétaire général face à la situation du pays, lequel engagement vient d'être renouvelé, s'il en était encore besoin, par la récente visite de terrain du Conseil de sécurité. En effet, le Conseil a pu voir, palper même, la réalité et il a présenté récemment son rapport circonstancié (voir S/PV.6724) par le truchement de la distinguée Représentante permanente des États-Unis auprès de l'ONU, S. E. Mme Suzanne Rice, chef de la mission, que nous remercions de sa diligence et félicitons de sa clairvoyance.

Je nourris l'espoir que, grâce au leadership de Mme Rice et à celui des membres du Conseil de sécurité, Haïti cessera de figurer dans les rapports et les résolutions de l'ONU comme une menace à la paix et à la sécurité internationales car ce vocable nourrit les craintes des investisseurs. Haïti veut sortir de l'humanitaire pour passer au développement durable par l'investissement, y compris l'investissement étranger direct. Lors de sa rencontre avec les membres de la mission du Conseil de sécurité, le Président de la République, S. E. M. Michel Joseph Martelly, n'avait pas manqué de faire ressortir qu'Haïti ne constitue une menace pour personne.

La présence au sein de cette auguste assemblée de l'Ambassadeur Mariano Fernández, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, est le signe de l'importance accordée non seulement aux réalisations de la MINUSTAH, mais aussi et surtout à la situation du peuple haïtien, un peuple décidé à façonner un meilleur avenir pour son pays, un pays condamné à faire le choix de la stabilité, du respect des droits de l'homme et du développement durable. Je remercie l'Ambassadeur Fernández d'avoir accepté de servir dans mon pays et d'aider le Gouvernement haïtien et l'Organisation des Nations Unies à conjuguer leurs efforts en vue de trouver des solutions durables à la situation de mes frères et sœurs au pays, bref changer l'image de la République.

La situation politique et l'état de la sécurité en Haïti sont redevenus une préoccupation du Conseil de sécurité depuis bientôt huit ans, ce qui peut, dans une certaine mesure, paraître extrêmement long et inciter au

découragement. Nous comprenons que les tensions et les crises politiques trop récurrentes constituent des handicaps majeurs à la stabilité et au développement du pays. Récemment, le Premier Ministre d'Haïti et les membres de son gouvernement ont démissionné. Il faut souligner en passant que le gouvernement Conille continue de fonctionner en attendant la ratification du nouveau premier ministre. Le Président de la République, S. E. M. Michel Martelly, a immédiatement pris les mesures qui s'imposent en désignant un nouveau Premier Ministre en la personne de S. E. M. Laurent Salvador Lamothe, Ministre des affaires étrangères. Du même coup, il a soumis le nom de ce dernier au Parlement de la République pour ratification.

Les premiers échos qui nous sont parvenus sont que les parlementaires haïtiens, conscients de leurs responsabilités et des pouvoirs qui leur sont conférés en tant qu'élus du peuple et dépositaires d'une partie de la souveraineté nationale, sont déjà à pied d'œuvre et ont eu une première lecture du dossier du Premier Ministre désigné. Tout porte à croire que le processus de ratification va recevoir le bénéfice de l'urgence et qu'Haïti sera doté d'un nouveau premier ministre dans un délai raisonnable, pourvu qu'il réponde aux exigences de la Constitution et des lois du pays. Dans cet ordre d'idées, nous partageons sans réserve les observations du Secrétaire général, à savoir qu'il « incombe aux pouvoirs exécutif et législatif haïtiens d'agir dans l'intérêt supérieur du peuple haïtien et de nommer rapidement un nouveau premier ministre ».

La situation en matière de sécurité a connu une certaine amélioration due, en grande partie, à une meilleure coordination, sans cesse accrue, entre la Police nationale d'Haïti (PNH) et la MINUSTAH. Cela ne signifie pas que les fauteurs de troubles ont chômé, au contraire : de temps à autre, ils font des coups d'éclat qui ont tendance à noyer tous les progrès jusque-là réalisés dans le domaine de la sécurité. À ce niveau, sachant que les militaires et soldats de la Mission arrivés au pays au lendemain du tremblement de terre du 12 janvier 2010 commencent à quitter le territoire haïtien, il serait approprié que le renforcement des capacités et de la formation de la PNH s'accélère pour que, le moment venu, elle soit prête à assurer ses responsabilités et à être un vrai agent multiplicateur de changement et de développement, en résumé : une police professionnelle.

Toujours du point de vue de l'état de droit, le Gouvernement a pu, après près de cinq ans, compléter la Cour de cassation.

La clameur publique fait état de la présence d'anciens membres démobilisés des forces armées d'Haïti qui ont repris des casernes leur ayant appartenu dans le temps et se seraient même livrés à des entraînements militaires. Ils tardent encore à rentrer chez eux malgré les appels répétés du Chef de l'État, le Président Michel Martelly, qui privilégie une solution pacifique négociée à cette situation qui sème le trouble et alimente aussi les tensions.

Le nombre de personnes vivant encore sous les tentes avoisine les 500 000 alors que la saison pluvieuse et cyclonique est déjà à nos portes. Le Gouvernement a pris des décisions pour réduire ce nombre à un très bas niveau d'ici à juin 2012. Le Conseil comprendra avec moi que ce programme nécessite des ressources financières considérables car il ne suffit pas d'encourager ces défavorisés ou ces victimes du 12 janvier 2010 à laisser les tentes, il faut les reloger, avec décence et dignité, et leur permettre de faire les premiers pas dans un environnement qui, parfois, leur est totalement inconnu. Le Gouvernement haïtien fait de cette situation une de ses priorités et ne cesse d'agir en conséquence.

Ici, je me permets de rendre un hommage bien mérité à plusieurs organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et à des institutions de l'ONU qui font un travail très appréciable sur le terrain. D'ici le mois de juin 2012, certaines de ces organisations non gouvernementales et institutions, comme le Programme alimentaire mondial et d'autres, se trouveront face à des situations économiques désastreuses qui les forceront à réduire leurs interventions dans les cantines scolaires et les tentes, y compris à diminuer considérablement le personnel local et à augmenter de ce fait le chômage, déjà par trop criant. Je profite de ma présence au sein du Conseil pour demander aux amis d'Haïti et aux donateurs de penser à ces organisations qui, sans tambour ni trompette, sont leurs valeureux ambassadeurs sur la terre d'Haïti, et de les aider à trouver les ressources nécessaires afin de donner aux plus défavorisés un peu d'espoir, le pain de l'instruction et le pain de la vie.

Haïti est reconnaissant de l'assistance et du soutien reçus de la part des travailleurs de la paix de l'ONU et, dans ce cas précis, nous voulons parler de la MINUSTAH, dont les plans de retrait géographique, progressif et harmonisé sont peut-être déjà dans les tiroirs et n'en seront tirés que lorsque, de concert avec le Gouvernement haïtien, la communauté internationale

aura constaté que la PNH et le système judiciaire haïtien ont atteint la maturité voulue pour faire avancer le pays et que le développement est enclenché.

Je remercie encore l'Ambassadeur Fernández de ses observations qui sont de première main, car il vit au quotidien la situation haïtienne. Je salue également les déclarations des membres du Conseil de sécurité qui ont visité le pays. Je veux enfin souligner le courage des autorités nationales de deux pays fournisseurs de contingents, que je me garde de citer, qui ont pris la ferme décision de faire comparaître devant les tribunaux compétents de leur pays respectif des membres de leurs contingents accusés de sévices sexuels sur de jeunes adolescents haïtiens. La décision de ces deux pays, que je me garde encore de nommer, doit servir d'exemple pour que la politique de tolérance zéro soit vraiment appliquée chaque fois que survient une pareille allégation, non seulement en Haïti mais partout dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández, de son exposé et, surtout, de son dévouement constant et de son ferme appui au peuple haïtien dans les efforts qu'il déploie pour consolider la démocratie et la stabilité, continuer de progresser dans le relèvement du pays après la catastrophe qui l'a frappé et obtenir de meilleurs résultats en matière de développement socioéconomique.

Aujourd'hui, le Conseil est appelé à faire un bilan de la situation en Haïti. Nous avons constaté à la fois des progrès importants vers une stabilisation de la situation et des problèmes économiques et politiques persistants. Le Brésil invite les responsables haïtiens à travailler de concert pour apaiser les tensions et permettre la nomination rapide d'un nouveau premier ministre ainsi que l'organisation efficace des élections législatives, qui permettront de renforcer la démocratie haïtienne. Nous restons convaincus que les Haïtiens sont capables de surmonter leurs divergences et de renforcer leurs institutions politiques, alors même que la situation des droits de l'homme continue de s'améliorer.

Aujourd'hui, une autre condition importante de nouveaux progrès au niveau des institutions haïtiennes consiste à prendre des mesures efficaces face à l'occupation illégale de casernes des anciennes forces armées par des groupes d'individus en treillis. Nous notons avec satisfaction les mesures annoncées par le Président Martelly à cet égard. Nous préconisons vivement un engagement soutenu dans ce domaine, de la plus haute importance pour la stabilité d'Haïti.

L'amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti et le renforcement de la coopération entre elle et les composantes de police et militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) sont des faits très positifs. Il est essentiel de poursuivre la consolidation de la Police nationale d'Haïti si l'on veut lui permettre de reprendre en temps opportun les responsabilités en matière de sécurité actuellement assumées par les troupes de la MINUSTAH qui, à notre avis, demeurent indispensables.

Pour définir le rythme de la prochaine réduction progressive des effectifs militaires, le Conseil devra évaluer les défis qu'il reste à relever et les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités, de formation et d'équipement de la Police nationale d'Haïti. Parmi ces défis, citons le risque de résurgence de la violence en bandes et les besoins de sécurité spécifiques des Haïtiens les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Un engagement politique fort de la part du Gouvernement pour renforcer la Police nationale garantira la capacité d'Haïti à préserver un environnement stable dans le pays.

Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, la promotion de la paix dans des situations telles que celle qui règne à Haïti ne saurait être dissociée de la promotion du développement, sur fond de respect de la souveraineté du pays hôte. Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité, pendant sa récente mission à Haïti, ait souligné que le niveau de pauvreté des Haïtiens était incompatible avec la stabilité à long terme du pays. Nous saluons le travail accompli par les organismes des Nations Unies et la MINUSTAH pour renforcer les capacités locales et contribuer à la construction d'institutions haïtiennes robustes.

L'action du génie militaire de la MINUSTAH sert de catalyseur et contribue à renforcer la stabilité, à sauver des vies et à soutenir les initiatives des acteurs locaux et internationaux du développement. La communauté internationale a un rôle constructif à jouer dans l'amélioration de l'efficacité et la prise en main nationale des efforts de développement et doit honorer tous ses engagements.

Au cours de sa visite à Haïti le mois dernier, la Présidente Dilma Roussef a une fois encore exprimé la solidarité du Brésil avec le Gouvernement et le peuple haïtiens et renouvelé notre attachement à un partenariat à long terme fondé sur le respect mutuel. Outre la poursuite de projets de coopération bilatérale dans des domaines tels que la santé publique, la sécurité alimentaire, la nutrition et la formation professionnelle, le Brésil continue de mener des efforts plurilatéraux en vue de la construction de la centrale hydroélectrique Artibonite 4C. Ce projet va générer des emplois tout en permettant à une large tranche de la population haïtienne d'accéder à une source précieuse d'énergie renouvelable. Le Brésil, qui a engagé 40 millions de dollars à la construction de cette centrale, continue de s'employer à obtenir la participation d'un groupe de partenaires élargi afin d'achever ces travaux, qualifiés de prioritaires par le Gouvernement haïtien.

Nous avons pleinement conscience des obstacles qui se dressent devant Haïti sur la voie du développement durable et de la paix. Parallèlement, nous observons que, bien qu'il reste encore de nombreuses choses à accomplir, des progrès remarquables ont été réalisés depuis le tragique séisme de janvier 2010. Le nombre de personnes vivant toujours dans des camps a considérablement baissé et certains domaines d'activité connaissent un nouvel élan. Ces progrès se sont également traduits par un retrait partiel des renforts militaires de la MINUSTAH, avec une participation accrue de la composante de police et de la Police nationale d'Haïti pour assurer la sécurité et la stabilité. Nous espérons que de nouveaux progrès politiques et institutionnels consolideront cette tendance.

Nous sommes convaincus que les efforts d'Haïti seront couronnés de succès avec l'appui de la communauté internationale, dans un climat marqué par le plein respect de la souveraineté d'Haïti, le respect mutuel, l'engagement et un dialogue constant. C'est la voie que le Brésil suit déjà et continuera de suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández, pour l'exposé qu'il a fait devant le Conseil. Je remercie également le Représentant permanent d'Haïti des observations qu'il vient de faire.

En septembre dernier, lors du précédent débat (S/PV.6618) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), nous avons salué l'élection pacifique et démocratique du nouveau Président et nous avons appelé à la formation du nouveau Gouvernement. Quatre mois plus tard, nos prévisions pour une période de stabilité politique et de reconstruction se sont affaiblies, en raison de la récente démission de l'ancien Premier Ministre, M. Garry Conille. Les pouvoirs exécutif et législatif doivent s'engager dans un dialogue constructif, afin de travailler dans un esprit de compromis et de procéder efficacement à la nomination d'un nouveau premier ministre.

Dans les prochains mois, le Parlement haïtien perdra un tiers de ses sénateurs du fait de l'expiration de leurs mandats, alors que les maires des communes travaillent déjà au-delà de leur mandat de quatre ans. L'organisation d'élections municipales et législatives partielles dans les délais requis est donc essentielle pour le fonctionnement efficace des institutions démocratiques haïtiennes et de l'administration locale.

Dans le contexte d'une nouvelle reconfiguration des forces de la MINUSTAH, il sera important que la Mission reste axée sur son mandat de base, à savoir le soutien du processus politique, du renforcement de l'état de droit et des institutions chargées d'assurer la sécurité. L'Union européenne et ses États membres continueront à travailler main dans la main avec les autorités compétentes pour soutenir le processus de transition, afin que ces dernières prennent progressivement la responsabilité de la stabilité du pays, en particulier la formation d'une police nationale solide et efficace. Les progrès réalisés à cet égard ne devraient pas être compromis par la mise en place d'une deuxième force de sécurité.

Les critiques à l'encontre de la MINUSTAH par rapport aux allégations de fautes professionnelles graves demeurent un motif de vive préoccupation. Il est important que la Mission continue à faire preuve de

la plus haute intégrité. Elle doit répondre à ces allégations par le biais d'enquêtes appropriées et de mesures disciplinaires.

Au cours des deux dernières années, l'Union européenne a apporté une contribution importante à Haïti. En 2010, une somme de 522 millions d'euros provenant du budget de l'Union européenne a été annoncée pour venir en aide au Gouvernement haïtien. À ce jour, plus de 358 millions d'euros ont déjà été versés. Notre aide a apporté un secours immédiat à plus de 5 millions d'Haïtiens et vise le rétablissement du pays sur le long terme.

Aujourd'hui, un demi-million d'Haïtiens vivent toujours dans les camps et le choléra persiste. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés. L'effort des donateurs, dont l'Union européenne, pour réduire les risques de catastrophes naturelles a augmenté la capacité du pays à mieux faire face à ces désastres. Toutefois, le pays reste vulnérable.

L'impasse politique actuelle doit cesser. Haïti et ses citoyens ne sont pas en mesure de supporter d'autres troubles et instabilités politiques. L'Union européenne et ses États membres restent pleinement engagés pour soutenir Haïti dans ses efforts pour de bâtir un avenir meilleur pour ses citoyens. Le Commissaire de l'Union européenne chargé du développement, M. Piebalgs, était hier à Port-au-Prince pour une visite de deux jours au cours de laquelle il a annoncé une nouvelle contribution d'un montant de 100 millions d'euros visant à renforcer le processus de reconstruction du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. De Laiglesia (Espagne) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Mariano Fernández, pour son exposé et le féliciter de son excellent travail à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ma délégation s'associe à la déclaration que vient de lire le Chef de la délégation de l'Union européenne. Je vais maintenant faire des observations supplémentaires à titre national.

L'Espagne continue de suivre avec préoccupation la nouvelle crise politique qui secoue Haïti après la démission du Premier Ministre, M. Garry Conille. Cette source d'instabilité potentielle représente un obstacle majeur à la reconstruction du pays et à l'exploitation des possibilités économiques pour son développement. Nous espérons que cette crise sera résolue le plus tôt possible avec la nomination d'un nouveau premier ministre qui pourra entreprendre les réformes institutionnelles, économiques et sociales dont Haïti a besoin pour mener à bien les activités de reconstruction. La collaboration de tous les acteurs politiques, et surtout l'entente entre le législatif et l'exécutif, sont de la plus haute importance en ce moment critique.

Deux mesures supplémentaires qui ne manqueront pas de contribuer à la stabilité politique sont d'une part, la promulgation de la réforme constitutionnelle et d'autre part, l'organisation des élections législatives partielles et municipales, après la mise en place d'un conseil électoral crédible.

Il faut instaurer des mécanismes permettant de canaliser efficacement l'aide internationale en Haïti, en particulier après l'expiration du mandat de la Commission intérimaire du relèvement en octobre dernier. Nous devons tout mettre en œuvre pour assumer efficacement l'énorme responsabilité qui consiste à canaliser l'aide et à faire en sorte qu'elle se traduise par une amélioration des conditions de vie de la population haïtienne et jette les bases d'un développement économique viable et durable. Il ne faut pas oublier que les trois quarts de la population vivent toujours avec moins de 2 dollars par jour, et environ la moitié avec moins d'un dollar par jour.

J'ai deux réflexions à faire en ce qui concerne la sécurité. Tout d'abord, l'Espagne tient à exprimer sa vive préoccupation face à l'apparition de groupes armés, ce qui exacerbe le sentiment de désordre et d'insécurité. Nous condamnons ces groupes. Le nombre élevé d'incidents dans lesquels ces milices ou groupes illégaux seraient impliqués est inquiétant. Nous attendons une riposte appropriée de la part des autorités haïtiennes, et plus précisément du Ministère de l'intérieur. Deuxièmement, l'Espagne estime que le renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne doit demeurer la première priorité en matière de sécurité. Mon pays considère qu'il est primordial que la Police nationale haïtienne soit à même d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité intérieure, et ce, dès que possible. Dans le même ordre d'idées, nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général, ainsi que par le Conseil de sécurité dans son rapport sur sa mission en Haïti, face au ralentissement du processus de recrutement. Le rythme actuel est insuffisant pour atteindre l'objectif

consistant à faire passer en cinq ans, d'ici à 2016, les effectifs de 10 000 à 16 000 policiers, conformément au plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016.

Enfin, en ce qui concerne la MINUSTAH, je me contenterai de faire deux observations. Mon pays croit savoir que la réduction partielle et progressive des effectifs déployés au lendemain du séisme est en cours, tel que mandaté par le Conseil de sécurité en octobre dernier dans la résolution 2012 (2011). Nous estimons que cette opération doit se poursuivre afin d'être achevée en juin. Deuxièmement, nous estimons également que l'approche adoptée face aux allégations d'écarts de conduite par le personnel de la Mission est appropriée et conforme à la politique de tolérance zéro des Nations Unies. Des enquêtes en interne ont été ouvertes et des mesures disciplinaires ont été prises sans tarder.

Mon pays demeure déterminé à apporter son aide à Haïti. L'Espagne est le troisième donateur bilatéral d'Haïti. À l'occasion de la visite que le Président Martelly a effectuée dans mon pays en juillet dernier, nous nous sommes engagés à établir un fonds de 50 millions d'euros à l'intention des petites et moyennes entreprises. Je suis heureux d'informer le Conseil aujourd'hui que ce fonds est désormais opérationnel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom du Groupe des Amis d'Haïti composé par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Pérou et mon pays, l'Uruguay. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Royaume-Uni, d'avoir organisé le présent débat afin d'examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2012/128). Le Groupe des Amis d'Haïti salue la présence aujourd'hui du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadeur Mariano Fernández, que nous remercions de son exposé détaillé.

Le Groupe des Amis d'Haïti exprime son appui continu au Gouvernement et au peuple haïtiens dans la reconstruction de leur pays, la consolidation de la paix, de la démocratie et de la stabilité, et la promotion du relèvement et du développement durable. Le Groupe salue les progrès accomplis depuis le dernier rapport (S/2011/540) en matière de reconstruction après le séisme et de consolidation de la paix, y compris les progrès réalisés dans le renforcement de l'état de droit en Haïti, comme par exemple la nomination tant attendue du Président et du Vice-Président de la Cour suprême.

Le Groupe prend note avec préoccupation des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général, en particulier aux paragraphes 54 et 55, relatives aux tensions politiques au sein de l'État. Le Groupe des Amis encourage les représentants de l'exécutif et du législatif à œuvrer de concert dans un esprit de compromis pour renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit et surtout répondre aux besoins et aux aspirations du peuple haïtien.

Le Groupe des Amis relève que dans l'ensemble, l'état de la sécurité en Haïti est demeuré stable, quoique fragile. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme que la stabilité politique est indispensable pour continuer sur la voie de la stabilisation et de la reconstruction et souligne qu'il importe d'atténuer les effets négatifs que l'incertitude politique pourrait avoir sur la situation. À cet égard, le Groupe des Amis voudrait insister sur le rôle fondamental de la Police nationale haïtienne et l'importance de mener à bon terme le processus de renforcement et de réforme de la police, pour qu'elle soit en mesure d'assumer pleinement la responsabilité de la sécurité en Haïti.

Une fois de plus, le Groupe constate que, depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général, les militaires et les policiers de la MINUSTAH ont continué de jouer un rôle capital pour maintenir dans l'ensemble la sécurité et la stabilité, notamment par leur appui au processus de réforme et de renforcement de la Police nationale haïtienne – qui demeure une des priorités de la MINUSTAH – et aux efforts de reconstruction. Le Groupe prend également note de la réduction des effectifs, conformément à la résolution 2012 (2011) et encourage sa mise en œuvre dans l'ordre et en douceur.

Le Groupe des Amis d'Haïti exprime ses vives préoccupations face aux allégations d'écarts de conduite de la part de certains membres du personnel de la MINUSTAH, ce qui a eu une incidence négative sur le soutien dont bénéficie la Mission et risque de porter atteinte à ses activités. Le Groupe des Amis d'Haïti exhorte toutes les parties concernées à prendre leurs responsabilités pour prévenir de telles situations,

enquêter sur ces allégations et, le cas échéant, veiller à ce que les auteurs de ces actes rendent des comptes.

Je voudrais intervenir brièvement à ce sujet à titre national. Je saisis cette occasion pour dire que depuis notre dernière intervention au Conseil de sécurité sur cette question (voir S/PV.6618), les autorités uruguayennes ont continué de prendre très au sérieux les allégations relatives à un grave écart de conduite à Port-Salut. Cette affaire a été renvoyée au système pénal ordinaire, qui l'examine selon les normes en vigueur, en coopération avec les autorités haïtiennes et le Secrétariat, afin que justice soit faite en toute transparence et avec les garanties d'une procédure régulière.

Le Groupe constate avec satisfaction que le nombre de personnes déplacées en Haïti a diminué, mais il rappelle qu'Haïti se heurte toujours à des lourds défis humanitaires, notamment le fait qu'environ 500 000 personnes vivent toujours dans des camps et que l'épidémie de choléra ainsi que la dépendance à l'aide alimentaire persistent. Ces difficultés nous rappellent qu'il importe de maintenir la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien pour répondre aux besoins du peuple haïtien. À cet égard, le Groupe des Amis d'Haïti salue les efforts des donateurs et les appelle à honorer leurs promesses sans délai.

Le Groupe des Amis d'Haïti souligne que la sécurité, le développement et la stabilité sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Il souligne également qu'il ne saurait y avoir de stabilité réelle ou de développement durable en Haïti sans renforcement des institutions démocratiques. À cet égard, le Groupe rappelle l'importance de promouvoir l'état de droit pour renforcer les institutions haïtiennes et réaffirme en outre qu'il incombe à la MINUSTAH d'épauler l'État haïtien dans les domaines de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de l'extension de l'autorité de l'État et de la promotion de la protection des droits de l'homme, conformément à son mandat.

Enfin, le Groupe réaffirme qu'il est solidaire avec le peuple haïtien et déterminé à travailler de près avec les autorités haïtiennes et la MINUSTAH. Il encourage les dirigeants politiques du pays à coopérer entre eux pour instaurer la stabilité politique nécessaire au renforcement de la démocratie, des institutions et du développement économique en Haïti.

Le Groupe des Amis d'Haïti exprime son soutien aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH et les remercie de leur dévouement et de leurs inlassables efforts en appui au relèvement et à la stabilité en Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Diallo (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, et remercier vos prédécesseurs pour l'œuvre accomplie à la tête de cette instance. Je voudrais également saluer l'engagement renouvelé du Conseil de sécurité qui vient d'effectuer une mission en Haïti pour mieux appréhender la situation qui y prévaut.

En effet, le nombre de résolutions adoptées par le Conseil sur Haïti, plus d'une dizaine au total entre 2004 et 2011, témoigne à suffisance de l'intérêt qu'il attache au relèvement de ce pays, qui a plus que jamais besoin du soutien de la communauté internationale. C'est aussi le lieu pour moi de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2012/128) qui nous renseigne davantage sur l'état de mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et ses perspectives pour les mois à venir.

La MINUSTAH s'est vu confier par la résolution 1542 (2004) du Conseil, la responsabilité d'accompagner le Gouvernement et le peuple haïtiens pour instaurer un climat sûr et stable, soutenir le processus politique en cours et, enfin, améliorer la situation des droits de l'homme, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Entre-temps, le séisme du 12 janvier 2010 a porté un sévère coup à la nation haïtienne convalescente, avec son corollaire de pertes en vies humaines et d'infrastructures dévastées. Les difficultés qui en ont résulté dans les domaines politique, économique et humanitaire ont naturellement conduit à l'augmentation des effectifs de la MINUSTAH.

À la lecture du présent rapport, il apparait clairement que des progrès significatifs sont nés de la collaboration intelligente entre les différentes composantes de la MINUSTAH et les autorités haïtiennes. À cet égard, il convient de souligner la nette amélioration de la situation en matière de sécurité, qui est étayée par la réduction sensible du nombre de meurtres, de viols et d'enlèvements.

Je me félicite des progrès réalisés par la MINUSTAH ainsi que des efforts entrepris par le Gouvernement haïtien, malgré un contexte politique difficile. Toutefois, des inquiétudes demeurent à propos des conséquences d'une absence prolongée de gouvernement stable sur la situation politique fortement fragilisée. En effet, l'absence d'une feuille de route consensuelle entre les différentes forces politiques pour le renforcement des institutions et l'amélioration de l'état de droit pourrait saper les résultats encourageants déjà enregistrés. En définitive, un tel consensus est nécessaire à l'élaboration des réformes qui conduiraient Haïti à mettre en place une justice efficace et indépendante, une police opérationnelle, mais aussi et c'est cela le plus important, à tenir des élections libres et démocratiques en 2012. C'est le message fraternel que le Sénégal voudrait lancer à la classe politique de ce pays ami.

Mais le défi auquel Haïti fait face n'est pas que politique. Il est aussi d'ordre humanitaire et sanitaire. En effet, il faut aider ce pays meurtri à gérer les effets du séisme, de la déforestation et surtout des épidémies qui trouvent un terrain favorable en pareille occurrence.

À l'instar des nombreux pays qui se sont portés au chevet d'Haïti, le Sénégal a mis à la disposition de la MINUSTAH une unité de police constituée de 85 gendarmes en 2005, avant de la porter à 140 en 2010, sans oublier les 24 officiers de police déjà sur place. En outre, en raison des liens historiques séculaires qui unissent Haïti au continent africain, le Sénégal a poursuivi son effort de solidarité à l'endroit du peuple haïtien suite au séisme de 2010, avec la signature d'un accord de coopération ainsi qu'un protocole relatif à l'accueil, la formation et l'insertion professionnelle de ressortissants haïtiens au Sénégal. Ce protocole a permis l'inscription, à ce jour, de 160 étudiants haïtiens dans les universités sénégalaises. Cette dynamique ainsi enclenchée a été amplifiée par des citoyens dans mon pays, réunis au sein d'organisations privées, comme le Comité d'initiative Sénégal-Haïti, à travers l'octroi de bourses aux étudiants haïtiens mais aussi de dons de médicaments. C'est dire combien le Gouvernement et le peuple sénégalais portent un immense espoir au retour de la stabilité en Haïti, qui s'engagerait ainsi sur la voie d'un vrai développement.

Souscrivant aux recommandations contenues dans le présent rapport, le Sénégal demeure convaincu des capacités de la classe politique haïtienne ainsi que de la volonté indéfectible de la communauté internationale de réussir ce pari.

Je voudrais, pour conclure, assurer le Conseil de la disponibilité et de l'engagement constants du Gouvernement sénégalais à contribuer à la réalisation du mandat de la MINUSTAH et de tous les autres objectifs fixés par le système des Nations Unies en vue du relèvement d'Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Je tiens tout d'abord à vous adresser, Monsieur le Président, mes remerciements les plus sincères pour l'organisation de ce débat sur Haïti. J'associe également à ces remerciements la délégation du Royaume-Uni.

Je voudrais aussi souligner que nous sommes de tout cœur avec le peuple haïtien qui a vécu hier de nouveau la peur et l'effroi d'un nouveau séisme. Enfin, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Mariano Fernández, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2012/128).

Le débat aujourd'hui a lieu à un moment où Haïti connaît une fois de plus une période d'instabilité politique. Cette instabilité est extrêmement regrettable. Le Premier Ministre Conille a démissionné le 24 février après avoir exercé ses fonctions pendant quatre mois seulement. Sa nomination est intervenue après cinq mois d'impasse politique pendant lesquels le Gouvernement et le Parlement se sont querellés sur le choix d'un candidat. En effet, un trop grand nombre de représentants de l'élite politique demeurent indifférents aux conditions extrêmement difficiles des Haïtiens, et aux graves difficultés auxquelles sont confrontés tous ceux qui tentent de retrouver leurs moyens de subsistance et de rebâtir leur pays.

Le Canada salue le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Haïti. Nous félicitons la MINUSTAH pour sa contribution essentielle au maintien de la sécurité et de la stabilité globales en Haïti. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, malgré certains progrès, il reste d'énormes défis à relever et les acquis dans le domaine de la sécurité demeurent fragiles. Comme l'indique le rapport, le Canada souhaite vivement que les acteurs politiques haïtiens des pouvoirs législatif et exécutif s'élèvent au-dessus des disputes partisanes. Ils doivent assumer pleinement leurs responsabilités pour assurer

la continuité de la gouvernance, le bon fonctionnement des institutions démocratiques, la saine gestion des finances publiques ainsi que la consolidation de l'état de droit.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada observe avec une vive préoccupation la mobilisation de groupes armés en Haïti. Nous prenons note que le Président Martelly agit face à ce problème et nous espérons que les mesures prises par le Gouvernement haïtien permettront de démanteler ces groupes et de les empêcher de déstabiliser le pays.

Nous rappelons avec force que la priorité, à laquelle le Président Martelly a souscrit formellement, est le développement de la Police nationale haïtienne et la mise en œuvre de toutes ses composantes opérationnelles. Nous ne devons en aucun cas nous laisser distraire de cet objectif dans lequel le Canada, avec ses partenaires internationaux et haïtiens, a fait des investissements majeurs.

Par ailleurs, seule une lutte sincère et acharnée contre la corruption et pour l'établissement de l'état de droit donnera un vrai sens aux efforts visant à attirer les investissements étrangers et à redresser l'image du pays. La confiance ne peut se construire que sur des actes concrets et significatifs; sur des actes courageux motivés par l'intérêt général et basés sur des principes démocratiques et non sur de simples paroles.

En conséquence, le Canada s'attend à ce que le Gouvernement haïtien mette en œuvre de toute urgence des mesures concrètes. Il doit prendre des mesures fermes contre la corruption, y compris en accordant le soutien et l'indépendance nécessaires à des instances telles que la Commission de vérification créée pour enquêter sur des contrats octroyés au lendemain du séisme, et la Commission indépendante d'experts, mandatée par le Ministre de la justice pour enquêter sur des cas d'assassinat non résolus.

(*l'orateur reprend en français*)

L'engagement du Canada à aider Haïti s'inscrit dans le long terme, y compris la fourniture d'une aide humanitaire, la poursuite du redressement du pays et les efforts de reconstruction à plus long terme. De 2006 à 2012, le Canada s'est engagé à verser plus d'un milliard de dollars au profit d'Haïti. Pour cela, il faut cependant que les autorités haïtiennes fassent preuve d'une volonté résolue de s'attaquer aux vrais problèmes auxquels est confronté leur pays. Deux ans après le séisme, nos pensées se tournent vers les Haïtiens qui continuent de lutter pour reconstruire leur vie.

Le Canada estime que le processus de reconstruction haïtien doit être pris en main par des acteurs politiques responsables, qui établissent des priorités et répondent aux besoins du peuple haïtien, et qui accordent plus d'importance aux besoins de ce dernier qu'à leur intérêt personnel et politique. Ce processus doit aussi être transparent et juste.

Nous notons que le Président Martelly a agi promptement afin de désigner un successeur au Premier Ministre, M. Conille. Nous espérons que le Parlement et le pouvoir exécutif agiront rapidement afin de s'entendre sur la nomination du nouveau premier ministre, de façon à ne pas paralyser davantage le fonctionnement du Gouvernement.

En effet, Haïti se heurte à de nombreux problèmes de gouvernance auxquels il faut s'attaquer de toute urgence, au premier rang desquels figurent la réforme constitutionnelle et les efforts pour créer un conseil électoral permanent, de façon à ce que les élections qui ont déjà été reportées puissent enfin avoir lieu.

Nous sommes tous conscients que des changements aussi importants que ceux dont a besoin Haïti ne peuvent se concrétiser du jour au lendemain. Toutefois, sans une volonté politique ferme, ils ne se produiront jamais. C'est pourquoi les dirigeants haïtiens doivent montrer leur attachement ferme et inébranlable aux principes démocratiques et à l'état de droit, de façon à réaliser les progrès durables auxquels s'attend la communauté internationale et que mérite le peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier M. Mariano Fernández, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), pour son exposé très complet. Je tiens aussi à rendre hommage aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH pour leur engagement et leur fortitude face à une situation difficile.

J'accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2012/128) sur la MINUSTAH publié la semaine dernière. Comme le signale le rapport, le personnel de la MINUSTAH a fait montre d'un dévouement et d'un attachement constants au

relèvement et à la stabilité d'Haïti. Nous les en félicitons et saluons les résultats obtenus.

Compte tenu de la situation, nous sommes heureux que la MINUSTAH recentre ses efforts sur les principales tâches mandatées. En même temps, il reste un grand nombre de problèmes à régler tels les camps de personnes déplacées, l'épidémie de choléra, le chômage et le renforcement de l'état de droit en Haïti.

Pour garantir de nouveaux succès dans le domaine de la réhabilitation et de la reconstruction, le Japon voudrait souligner que les efforts déployés par les autorités haïtiennes elles-mêmes, et sous le contrôle du peuple haïtien, et l'aide de la communauté internationale sont d'une importance fondamentale et doivent être menés de concert.

S'agissant de la sécurité, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, nous apprécions les efforts faits par la MINUSTAH et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour maintenir un calme relatif dans le pays. Nous nous réjouissons également de ce que la capacité de la Police nationale d'Haïti à assurer une protection adéquate à la population civile ait été renforcée.

Mais en dépit de ces réalisations, nous reconnaissons que, pour instaurer un développement durable, le Gouvernement haïtien doit poser des bases socioéconomiques sûres en renforçant l'état de droit. À cet égard, nous tenons à souligner que, pour ce qui est du renforcement des capacités des autorités haïtiennes, les partenaires internationaux devraient coordonner étroitement leurs efforts avec le Gouvernement haïtien. Le Gouvernement, pour sa part, doit s'engager plus intensément dans ces efforts.

Le Japon est très préoccupé par l'instabilité politique en Haïti, comme en témoigne la démission soudaine du Premier Ministre, S. E. M. Garry Conille, et l'impasse continue qui oppose les pouvoirs législatif et exécutif. La stabilité politique est une composante essentielle de la stabilisation et de la reconstruction d'Haïti. C'est pourquoi nous exhortons tous les acteurs politiques compétents en Haïti à coopérer dans l'intérêt du peuple, et à ne pas laisser les intérêts politiques dicter leurs priorités. Nous espérons également que le nouveau premier ministre haïtien sera rapidement approuvé par le Parlement haïtien et que le Gouvernement sera prêt à prendre de nouvelles mesures pour accélérer sans tarder le processus de reconstruction.

Quant au rétablissement de l'armée haïtienne, si le Japon respecte la souveraineté du pays et sa capacité à prendre des décisions relatives à son programme national, nous tenons à rappeler que notre conviction de premier ordre du pays doit être de remettre sur pied la Police nationale d'Haïti et d'en faire une organisation crédible capable d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité. Nous reconnaissons également que les ressources que la communauté internationale peut fournir à Haïti ne sont pas illimitées et qu'en conséquent, ces ressources doivent être utilisées avec efficacité.

En outre, nous sommes préoccupés par les informations faisant de plus en plus état de la mobilisation d'anciens membres armés des forces armées d'Haïti, qui ont occupé un certain nombre de d'anciens camps d'entraînement, ainsi que par l'insécurité et l'instabilité que cela peut entraîner en Haïti. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement haïtien à prendre des mesures appropriées afin de contrer cette mobilisation menaçante et d'enquêter sur ses sources de financement et de soutien logistique.

Les cas d'agissements répréhensibles, comme les abus sexuels, qui ont été commis récemment par des membres de la MINUSTAH, sont également une source de grave préoccupation. Une conduite aussi déshonorante, qui peut susciter l'hostilité du peuple haïtien envers la MINUSTAH et son personnel, peut nuire non seulement à la sécurité des autres membres de la MINUSTAH, mais aussi à la situation générale en matière de la sécurité et aux efforts de reconstruction en Haïti. Nous tenons à appeler fermement le Secrétariat à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro stricte à l'égard des soldats de la paix impliqués dans ces affaires, et à prendre des mesures efficaces en vue de prévenir la récurrence des écarts de conduite de ce genre.

Le Gouvernement japonais a dépêché une unité d'ingénieurs des forces d'autodéfense japonaises auprès de la MINUSTAH. Le nombre de personnes ayant servi dans ce contingent depuis son déploiement s'élève déjà à environ 1 860. Ce contingent a contribué à la reconstruction d'Haïti à travers divers efforts, comme le déblaiement de débris, la destruction de bâtiments endommagés, la réparation d'installations dans des camps de personnes déplacées, la remise en état des routes, la construction d'orphelinats et la distribution d'eau pour faire face à l'épidémie de choléra. Nous espérons que les efforts de réhabilitation

et de reconstruction en Haïti seront ainsi davantage renforcés.

En outre, le Japon a promis 100 millions de dollars pour les secours d'urgence et la reconstruction en faveur d'Haïti, et a déjà déboursé un montant supérieur à sa promesse initiale. Le Japon a l'intention de continuer d'apporter son appui à Haïti, en particulier dans le domaine des services sociaux de base comme la santé, l'hygiène et l'éducation.

Cela fait presque un an que le grand séisme de l'est du Japon a frappé notre pays le 11 mars 2011. Au lendemain du tremblement de terre dévastateur survenu en Haïti il y a deux ans, les Haïtiens ont déployé des efforts déterminés afin de relever de nombreux défis similaires à ceux que le peuple japonais a rencontrés. Je suis convaincu qu'Haïti et le Japon, en étroite collaboration avec la communauté internationale, pourront surmonter ces difficultés grâce à un encouragement mutuel et à des efforts constants dans la perspective d'un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour nous pencher sur la situation en République d'Haïti. Ma délégation souhaite également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Mariano Fernández, et saluer le travail accompli par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et par les divers organismes des Nations Unies opérant actuellement dans ce pays. Le rapport complet qui vient de nous être présenté fait état des progrès réalisés à ce jour, ainsi que des principaux défis à relever.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti, et réitérons notre appui au peuple et au Gouvernement haïtiens dans la reconstruction, la paix, la démocratie, la stabilité et la promotion de développement durable. Le Chili poursuivra ses programmes de coopération à moyen et long termes qui sont actuellement en cours dans ce pays, démontrant ainsi clairement la poursuite de l'engagement de notre pays auprès de la communauté haïtienne, qui se poursuit depuis 2004.

Pour le Chili, la fragilité de la relation entre le législatif et l'exécutif est préoccupante, en particulier en raison de ses conséquences néfastes pour le processus de gouvernance et de développement socioéconomique. La formation d'un gouvernement apparaît comme la condition nécessaire pour garantir, d'une part, la stabilité du pays et, d'autre part, le développement institutionnel et économique d'Haïti. De même, la tenue d'élections législatives, locales et municipales est l'une des conditions préalables à l'avancée du processus démocratique en Haïti.

Nous estimons qu'il est nécessaire que le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et la communauté internationale continuent de promouvoir auprès des autorités haïtiennes le dialogue et l'entente politiques, et ce dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations de la population haïtienne. Ce que le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré ce matin à ce sujet est encourageant.

Le Gouvernement chilien reconnaît et salue les avancées réalisées dans le domaine du renforcement de la justice et leurs implications en matière d'état de droit, comme en témoigne la nomination d'un nouveau Président de la Cour de cassation, de même que la mise en place très prochainement du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Nonobstant ce qui précède, il est nécessaire de continuer à progresser pour garantir à l'ensemble de la population haïtienne l'égalité devant la loi et le droit d'être jugé équitablement.

Le Chili a pris note de ce qu'indique le rapport du Secrétaire général quant au fait que la situation au plan de la sécurité reste stable mais fragile. Le rôle que joue la MINUSTAH dans le maintien de la stabilité et de la sécurité est essentiel. À cet égard, mon gouvernement approuve la priorité donnée à la consolidation de la Police nationale d'Haïti comme l'un des principaux objectifs qui doivent être remplis par la MINUSTAH, et reconnaît les progrès et les défis dans ce domaine. Le Chili continuera de renforcer la coopération policière avec Haïti grâce à une formation professionnelle tant au niveau de la base que dans les rangs moyens et supérieurs. Cette formation est indispensable pour assurer le respect des droits de l'homme et le développement démocratique du pays.

Le Gouvernement chilien s'inquiète de la recrudescence ces derniers mois de groupes qui remettent en question le pouvoir des autorités locales, comme indiqué au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général, et considère qu'ils pourraient devenir une source d'instabilité pour le processus social et politique d'Haïti. Nous exhortons les autorités haïtiennes à dénoncer fermement cette mobilisation

informelle et à enquêter pour stopper leurs sources de financement et d'appui, dans le cadre de son système judiciaire, bien entendu.

Mon gouvernement tient à souligner le rôle joué par les ingénieurs de la MINUSTAH pour mettre en œuvre des projets à effet rapide dans les domaines identifiés comme prioritaires en septembre 2011, comme l'atténuation des effets du choléra, l'éclairage public, la remise en état des infrastructures et du réseau routier et la mise en place d'institutions garantes de l'état de droit. Ces projets représentent une contribution concrète au bien-être et à la sécurité de la population haïtienne, et doivent être renforcés. La sécurité et le développement sont deux concepts complémentaires qui ne sauraient être traités séparément.

Parmi les projets à effet rapide, il convient de souligner celui de la compagnie mixte d'ingénieurs chiliens et équatoriens, qui consiste à améliorer le système de canalisation de Cité Soleil, et à assurer le nettoyage et l'assainissement en profondeur du canal central, ainsi que le repavage de la rocade de Port-au-Prince, en collaboration avec des ingénieurs militaires coréens.

Je ne peux pas ne pas mentionner les allégations d'abus sexuels dans lesquels ont été impliqués certains membres de la MINUSTAH. Le Chili les considère comme inacceptables, et estime que l'ONU et les pays fournisseurs de contingents doivent appliquer une politique de tolérance zéro en la matière. Au sein d'une entité dotée d'une symbolique morale aussi forte comme l'est l'ONU, ce type de comportement ne saurait être permis sous aucun prétexte, et les pays qui ont fourni du personnel doivent le prévenir et le réprimer.

Comme l'a indiqué mon gouvernement par le passé à diverses occasions, l'Amérique latine s'est engagée pour l'avenir d'Haïti, en mettant en œuvre des stratégies cohérentes et viables pour relever les défis qui se dressent devant lui. Il convient de le souligner, d'autant que nous avons dû pour cela travailler en commun et en coordination avec les représentants d'autres régions. Le Gouvernement chilien estime qu'il est nécessaire de continuer de coopérer au développement des capacités institutionnelles d'Haïti en se fondant sur le principe de la prise en mains nationale, de façon que la population locale puisse assumer graduellement les différentes responsabilités qu'implique le processus de reconstruction nationale.

Au renforcement de la coopération en matière de formation des forces de police, dont nous avons parlé tout à l'heure, s'ajoute notre engagement dans le domaine de l'éducation primaire, dans le cadre des deux « centres de la petite enfance » dans lesquels des volontaires chiliennes et des éducatrices haïtiennes cherchent à proposer les meilleures conditions d'éducation possibles et à promouvoir l'égalité des chances pour contribuer au développement des capacités, du potentiel et des aptitudes des enfants et pour aider les familles haïtiennes.

Notre pays continuera d'appuyer l'action du Gouvernement et du peuple haïtiens en faveur de la paix et de la sécurité, du développement, de la défense et de la protection des droits de l'homme et de l'instauration de l'état de droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Román-Morey (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saluer l'initiative de l'organisation, par la présidence du Royaume-Uni, d'un débat sur la situation en Haïti. Nous saluons par ailleurs avec satisfaction la présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Mariano Fernández, que nous remercions de son exposé instructif.

Le Pérou prend une part active à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) depuis 2004, avec un contingent militaire de 366 soldats et des officiers de l'armée déployés au sein de l'état-major de la Mission. De même, le Pérou est membre du Groupe des Amis d'Haïti, du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, du Groupe des Amis d'Haïti de l'Organisation des États américains et du mécanisme latino-américain de concertation politique concernant Haïti.

C'est dans ce contexte que ma délégation souhaite appeler l'attention du Conseil sur deux aspects du rapport du Secrétaire général (S/2012/128) auxquels le Pérou considère qu'il est de la plus haute importance de s'attacher à court terme. Le premier a trait à la nécessité de maintenir un appui aux autorités haïtiennes aux fins de la mise en place et du renforcement d'institutions publiques solides, permettant au pays de faire face efficacement aux problèmes de sécurité et de développement auxquels il est confronté. Le deuxième concerne la nécessité de continuer d'œuvrer à la stabilisation de la fragile situation politique en Haïti.

Le Pérou est convaincu qu'il ne peut y avoir de développement social et économique durable en l'absence d'institutions solides capables de favoriser et de soutenir ce développement. Le travail de la MINUSTAH, à cet égard, est essentiel, en ce qu'il permet d'accompagner les autorités haïtiennes en leur apportant la collaboration nécessaire à l'instauration des conditions de sécurité qui doivent présider au processus de renforcement de l'état de droit, de consolidation de la démocratie et de renforcement des capacités. Néanmoins, comme nous l'avons souligné à plusieurs occasions, l'objectif demeure de réaffirmer le principe de prise en mains nationale, qui veut que le Gouvernement haïtien lui-même prenne la direction du processus de reconstruction et de consolidation de ses institutions, conformément à la stratégie et aux priorités établies au niveau national.

Comme l'ont fait valoir les orateurs qui m'ont précédé, notamment la délégation uruguayenne, dans la déclaration qu'elle a prononcée au nom du Groupe des amis d'Haïti et à laquelle le Pérou s'associe, la fragilité de la situation politique en Haïti suscite une profonde préoccupation, notamment suite aux événements survenus récemment. À cet égard, le Pérou lance un appel aux autorités haïtiennes pour qu'elles règlent rapidement la crise politique, qui a des répercussions directes sur le processus de reconstruction d'Haïti et pourrait réduire à néant les progrès accomplis ces dernières années.

Dans le même ordre d'idées, et compte tenu de la vocation démocratique du peuple haïtien, ma délégation forme le vœu que le prochain processus électoral se déroulera dans le cadre du calendrier établi, et de manière transparente et démocratique. Je tiens à souligner à ce propos l'importance que revêtent les travaux de la MINUSTAH dans ce domaine, ainsi que l'appui d'autres organismes régionaux, pour permettre au processus électoral de se dérouler sans encombre.

D'un autre côté, je tiens à saluer les progrès accomplis dans l'institutionnalisation et le renforcement de la Police nationale d'Haïti, qui joue un rôle prépondérant dans la protection et la sécurité de ses concitoyens. Nous formons le vœu que dans un avenir proche, la police haïtienne deviendra un exemple d'institution solide œuvrant au respect de l'état de droit et assurant la sécurité de sa population.

Pour ce qui est de la sécurité, il importe de souligner que si la situation est stabilisée grâce à la présence des forces de la MINUSTAH, ma délégation est gravement préoccupée par la présence de groupes armés irréguliers ou illégaux, comme les appelle l'exécutif haïtien, qui opèrent de manière organisée, en uniformes militaires et sous le nom des forces armées haïtiennes. À cet égard, il importe que les autorités haïtiennes enquêtent le plus rapidement possible sur la situation réelle de ces groupes et s'informent de leurs modes de financement et d'entraînement, comme le souligne le Secrétaire général dans son récent rapport. Certains indices tendraient à prouver que ces groupes illégaux sont depuis longtemps en possession d'armes légères et de petit calibre.

C'est un fait extrêmement préoccupant. Le Pérou estime également qu'il est particulièrement nécessaire de renforcer et d'améliorer la coordination entre les différents organismes des Nations Unies présents sur le territoire haïtien et je me permets de rappeler au Conseil que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, a une importante expérience régionale en matière de récupération et de destruction des armes légères restées aux mains de civils à l'issue de divers conflits. Selon nous, l'ONU doit au moins envisager de saisir cette occasion.

Enfin, ma délégation est d'avis que la tâche de la MINUSTAH est loin d'être terminée, et elle est certaine que le Conseil en renouvellera le mandat et lui maintiendra son appui pour permettre la mise en place et la consolidation des institutions nationales, afin d'asseoir solidement l'état de droit et de combler les lacunes nées de la faiblesse des capacités institutionnelles et du déficit de ressources humaines et matérielles dans le pays, en mettant l'accent sur les trois facteurs qui ont une incidence directe sur le processus de relèvement et de reconstruction d'Haïti, à savoir la gouvernabilité, la sécurité et le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.